

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 163 – Présents à la séance : 100

Date de la convocation et de son affichage : 19 juin 2019

Date d'affichage du compte rendu : 3 juillet 2019

L'An Deux Mille Dix-neuf, le vingt-six du mois de juin à 17H00, le Conseil municipal de CHERBOURG-EN-COTENTIN, dûment convoqué en date du 19 juin 2019 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

PRÉSENTS – ADAM Michel - AMBROIS Anne - ARRIVÉ Benoit – AUBEY Marie-Thérèse - BASTIAN Frédéric (mandataire LOUISET Michel à son départ 18h04) - BAUDIN Marie-Claire - BERNARD Christian - BESUELLE Régine - BLED Corinne - BOURDEL Marcel - BOURDON Cyril - BOUSSELMAME Noureddine - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - BRUNET Alain - BURNOUF Hervé - CATHERINE Arnaud - CATHERINE Christian (arrivée 17h22) - CREN Anne - DANZIAN Monique - DELAUNAY Sylvie - DELESTRE Richard – DESNOUES Marylène –DUFOUR Christine - DUPREY Catherine - EPPE Jean-Bernard - FAGNEN Sébastien - FATOME Martine – FRANCOISE Bruno (arrivée 17h22) - GESNOUIN Marie-Claude - GODEFROY Annick - GODIN Guylaine – GOSSELIN-FLEURY Geneviève - GRUNEWALD Martine - GUEGAN Fabienne - GUILLOT Marie-Annick - HAIRON Maryline - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 18h04) - HÉBERT Raymond - HERY Sophie (arrivée 17h18) - HUBERT Christiane - HUBERT Jacques - HUREL Karine (mandataire LEJAMTEL Ralph à son départ 20h07) – JAUNAIT Annick - JOLY Kristelle (départ 21h47) - JORET Marc - LAGARDE Jean (départ 21h45) - LAINÉ Sylvie - LAMBERT-CARABIN Annie - LAUNOY Claudie (mandataire CATHERINE Christian à son départ 18h14) – LE MONNYER Florence (mandataire VIVIER Nicolas à son départ 21h02) - LEBONNOIS Marie-Françoise (mandataire JAUNAIT Annick à son départ 20h50) - LECLAIRE Maryvonne – LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire LEFRANC Bertrand à son départ 18h57 et jusqu'à son arrivée 20h16) - LEFRANC Bertrand (mandataire LEJEUNE Anne jusqu'à son arrivée à 18h48) - LEJAMTEL Ralph (départ 21h47) - LEJEUNE Anne – LEOY Jean-Pierre - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric – LERECULEY Daniel - LETOUZÉ Thierry (arrivée 17h26) - LINCHENEAU Jean-Marie - LIOT Claude – LOHIER Frédéric - LORIMIER Monique - LOUISET Michel - LUCE Christophe - MADEC Nathalie - MAGHE Jean-Michel – MAILLARD Vladimira - MARGUERITTE David (mandataire HERY Sophie à son départ 18h35) - MARIVAUX Isabelle - MARTIN Olivier (mandataire MAILLARD Vladimira à son départ 20h24)– MARTIN Patrice – MONNIER Jean – MORIN Daniel - OLIVIER Hubert – OVIVIER Stéphane (arrivée 17h20 – mandataire VIGNET Hubert à son départ 19h04) - PIC Anna - PICHON Hugues - PICHON Jean-Pierre - POUTAS Louis - RONSIN Chantal - ROUSSEL Pascal (départ 21h50) - ROUXEL André (arrivée 17h34) - SOREL Jeanne - SOUNGWAH Gabriel (mandataire BOURDON Cyril jusqu'à son arrivée 17h57 et à son départ 20h02)- SOURISSE Claudine – TAVARD Agnès - TESSON Patrick - THÉVENY Marianne (mandataire TISON Franck à son départ 20h51) - TIFFREAU Danièle - TISON Franck – TRAVERT Alain – VARENNE Valérie (départ 22h06) - VAYER Dominique - VIGNET Hubert - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS - BAUDIN Philippe (mandataire TESSON Patrick) - BEURTON Sophie - CAUVIN Bernard (mandataire BOUSSELMAME Noureddine) - CHAMPAIN Jacqueline (mandataire JORET Marc) - COLSON Christiane (mandataire POUTAS Louis) - CONDETTE Christophe (mandataire BRANTONNE Pascal) - CORPEL Sophie - DESPLAINS Isabelle (mandataire TIFFREAU Danièle) - DUREL Jacqueline (mandataire DANZIAN Monique) - DUVAL Karine (mandataire PICHON Jean-Pierre) - EUDET Yveline (mandataire EPPE Jean-Bernard) - FONTAINE Bernard (mandataire BOURDEL Marcel) – GENTILE Catherine (mandataire BURNOUF Hervé) - GOUREMAN Paul - HAMON Françoise (mandataire LAMBERT-CARABIN Annie) - HENNEBAUT Jean-Marc (mandataire LECLAIRE Maryvonne) – JUMELIN Béatrice (mandataire RONSIN Chantal) – LAISNEY Michel (mandataire CREN Anne) - LE BARBENCHON Aline (mandataire VARENNE Valérie) – LÉCONTE David (mandataire LEQUILBEC Frederik) - LEGOUBEY Frédéric (mandataire BROQUAIRE Guy) - LEGOUIX Daniel (mandataire MAGHE Jean-Michel) - LEMARINEL Nelly (mandataire BAUDIN Marie-Claire) - LEREVEREND Philippe (mandataire MORIN Daniel) - LEROUX Patrick (mandataire ARRIVE Benoit) - LETERRIER Sarah (mandataire BESUELLE Régine) - MERLAUD Philippe (mandataire BRUNET Alain) - RENARD Nathalie (mandataire SOURISSE Claudine) - RENARD Nicole – REY Michel (mandataire GUILLOT Marie-Annick) - ROUELLÉ Maurice (mandataire GUEGAN Fabienne) - ROUSVOAL Camille (mandataire ROUSSEL Pascal) - SÉBIRE Nelly (mandataire LORIMIER Monique) - SIMONIN Philippe (mandataire PICHON Hugues) – SPAGNOL Marc (mandataire LEOY Jean-Pierre) - TAUPIN Dominique.

ABSENTS - BESNARD Angélique - BIHET Pierre - BONHOMME Serge - CEDRA Thierry - CHEMIN Sylvain - CLUGERY Bruno - FERNAGU Jean-Marie - FEUILLY Hervé - FROMONT Yolande - HOULLEGATTE Jean-Michel - HUET Catherine – HUET Fabrice - JEANNE Lucile - JOZEAU-MARIGNE Muriel - KERRENEUR Michel - LEJUEZ Nicolas - LEPOTIER Carole - LUCAS David - ORANGE Jacques - PEYPE Gaëlle - PISMONT Geneviève – POIDEVIN Hugo - POIZOT Emmanuel - RENE Annie - SIMON Sylvie - SOETAERT Pierre - VAULTIER Thérèse.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019

Le conseil municipal adopte.

17h15 Votants : **163**

Pour : **114** Contre : **0** Abstentions : **49** NPPV : **0**

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jacques HUBERT : *J'aurais voulu une précision dans le tableau des marchés concernant l'école Jules Ferry sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville. J'aurais voulu savoir le nombre de classes modulaires ? Et les bâtiments seront ils en bois ou en béton ?*

Dominique HEBERT : *Dans les anciens, nous avons deux salles de classe, deux salles dédiées au périscolaire et des sanitaires. Ce sont ces bâtiments qui seront remplacés pour les mêmes capacités d'accueil deux salles de classes, deux salles de périscolaire et des locaux communs sanitaires, couloir d'accès... et nous sommes partis sur des bâtiments modulaires donc ce n'est pas du béton.*

Jacques HUBERT : *Donc on considère que c'est du bois ?*

Dominique HEBERT : *Je n'ai pas le matériau précis on pourra vous redonner la réponse ultérieurement.*

Jean-Michel MAGHE : *A priori ça devrait être étant donné que ce sont des bâtiments modulaires ça devrait être des bâtiments en tôle et injections de résine entre deux épaisseurs pour l'isolation, assez classique pour des bâtiments modulaires*

PRESENTATION BILAN DE LA CONCERTATION PESL ET DE COGITONS ENSEMBLE

Rapporteur : Dominique HÉBERT

Benoit ARRIVE : *J'en profite pour remercier Dominique Hébert du travail fait, ça a été un chantier important c'est toujours un chantier important puisque le travail est en cours. Je voudrais aussi remercier toutes celles et ceux d'entre vous qui se sont mobilisés, remercier l'ensemble des services de Cherbourg-en-Cotentin, la coordination des politiques publiques et son patron Jacques PRETERRE qui remerciera de notre part l'ensemble de ses agents et remercier bien sûr les habitants qui ont travaillé le soir, le samedi sur cette question qui est stratégique pour beaucoup de villes, mais encore plus stratégique pour notre commune nouvelle en création dans le cadre de l'harmonisation entre communes de nos politiques publiques d'aujourd'hui et surtout de demain.*

Frédéric LEQUILBEC : *Pouvez-vous me rappeler le nombre de citoyens qui a participé aux ateliers thématiques ? Est-ce que vous avez sourcé un petit peu leur origine, c'est-à-dire quel quartier, est ce plutôt de l'hyper centre-ville ? Est-ce que l'on a bien des gens de tous les territoires ? Comment peut-on aujourd'hui s'assurer que cette démarche participative est bien aussi intégrante de toutes les sensibilités et tous les besoins de la population d'une ville de 80 000 habitants.*

Dominique HEBERT : *Ce sont 350 personnes qui ont pu y participer. Les rencontres de territoire ont été faites sur chacune des communes déléguées et donc avec des habitants qui pouvaient venir. On n'a pas forcément pris leurs adresses précises pour regarder sur une carte si tous les quartiers de chaque commune déléguée étaient représentés mais on a essayé de s'astreindre d'avoir cette représentation au moins dans des communes déléguées. Sur Cherbourg-Octeville, il y a eu deux réunions, une sur Cherbourg hyper centre et une sur le territoire d'Octeville de façon aussi à s'assurer que les habitants des quartiers d'Octeville puissent participer à cette démarche-là. Donc là, c'est sur les rencontres de territoires, ces habitants-là nous avaient laissé leurs coordonnées surtout adresses mail. On pouvait les réinviter et leur transmettre en direct l'information quand on avait les réunions thématiques suivantes auxquelles ils pouvaient être invités à participer, au total c'est à peu près 800 personnes, 800 contacts que nous avons et que nous invitons à chacune de nos réunions thématiques sur la deuxième partie de*

travail. Et puis les habitants quand j'évoquais les porteurs de parole c'est à peu près 40 personnes qui ont été formées à cette technique de porteurs de parole. Ils sont allés sur le terrain à la rencontre des habitants, souvent à travers des manifestations. Donc là, on a été vigilants dans le choix des manifestations pour que ce soit des manifestations qui permettent de toucher tout public. J'ai cité juste les art'zimutés mais on aurait pu aller à la fête de la Saline que l'on a eu ce week-end ou à la fête du vent à Tourlaville. On a fait le choix avec soit des manifestations en direction des jeunes, soit du public familial et on a aussi été vigilants à ce qu'il y ait des manifestations sur l'ensemble des communes déléguées ce qui permettait là aussi d'avoir une approche et de pouvoir interpeller des habitants de tous les territoires de Cherbourg-en-Cotentin. C'est un petit peu la démarche qui a été mise en œuvre. On ne pouvait pas toucher les 80 000 habitants mais essayer d'avoir des habitants qui sont quand même représentatifs de notre population.

Benoit ARRIVE : Ce n'était qu'une présentation on reviendra vers vous au fur et à mesure de l'avancée de ce projet.

1 – VACANCE D'UN SIEGE DE CONSEILLER MUNICIPAL – INSTALLATION DE MONSIEUR GABRIEL SOUNGWAH

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Suite à la démission de Monsieur Daniel CUNY de son mandat de conseiller municipal de Cherbourg-en-Cotentin et de conseiller communal de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, il est procédé à l'installation de Monsieur Gabriel SOUNGWAH, conseiller municipal de Cherbourg-en-Cotentin et conseiller communal de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville.

M. BASTIAN présente ses délibérations en raison de son agenda.

2 – COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES – ACTUALISATION DE LEUR COMPOSITION

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Compte-tenu des mouvements intervenus (démission et installation d'un nouveau conseiller municipal), il convient d'actualiser la composition des commissions municipales permanentes.

Le conseil municipal adopte.

18h26 Votants : **131**

Pour : **128** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

3 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE COTENTIN – ÉLECTION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Conformément à l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Manche, la commune de Cherbourg-en-Cotentin est représentée par 59 conseillers communautaires au sein de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin. Par courrier en date du 6 juin 2019, Monsieur Daniel CUNY a fait part qu'il démissionnait de ses fonctions de conseiller municipal et conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin.

Il a été reçu la candidature de Monsieur Bruno FRANÇOISE à l'élection de conseiller communautaire.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN	
Nombre de votants	131
Pour	78
Blancs	15
Abstentions	38

Proclamation des résultats

Monsieur Bruno FRANÇOISE a obtenu 78 VOIX (soixante-dix-huit VOIX)

Monsieur Bruno FRANÇOISE a été proclamé conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Le Cotentin.

4 – REPRESENTATION DE LA VILLE–CONCESSION PLAISANCE AU SEIN DE L’ASSOCIATION DES PORTS DE PLAISANCE NORMANDS

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

En 2013, la ville-concession plaisance a décidé d’adhérer à l’association « Union des Ports du Nord-Ouest » (UPNO), créée en 2012 et succédant à « l’Association des Ports de Plaisance du Littoral Manche-Mer du Nord » à laquelle Port Chantereyne était adhérent depuis 2004.

Suite à un changement des statuts de l’association, il convient de désigner les représentants de la ville-concession plaisance au sein de « l’Association des Ports de Plaisance Normands », à raison de deux titulaires et deux suppléants à l’Assemblée Générale et d’un titulaire et d’un suppléant au Conseil d’Administration. Les représentants de chaque port au sein de l’APPN peuvent être des élus et/ou des techniciens.

Le conseil municipal a désigné Monsieur Benoit ARRIVÉ et Monsieur Michel LOUISET (titulaires) et Monsieur Guy BROQUAIRE et Madame Céline BOUTINAUD (suppléants) pour siéger à l’assemblée générale de l’APPN et Monsieur Michel LOUISET (titulaire) et Madame Céline BOUTINAUD (suppléante) pour siéger au conseil d’administration de l’APPN.

Le conseil municipal adopte.

18h31 Votants : **131**

Pour : **131** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

5 – DISPOSITIF JEUNESSE CITE JEUNE – MODIFICATIF DE SIMPLIFICATION

Rapporteur : Dominique HÉBERT

Le dispositif Cité Jeune, validé en 2018, propose un panel d’aides et de dispositifs individuels et collectifs destinés aux 6-25 ans résidant à Cherbourg-en-Cotentin. Afin d’inciter les familles de Cherbourg-en-Cotentin à utiliser le Spot 50, la commune propose d’étendre le dispositif C Temps Libre aux collégiens. Ainsi ils pourront bénéficier d’une réduction de 20 € à faire valoir sur une inscription à une activité sportive, culturelle ou artistique annuelle dans une association ou activité municipale dont le montant est supérieur à 30 €. Le lancement de ce dispositif, appelé C Loisirs, aura lieu lors du forum des associations en septembre 2019.

Le dispositif C Citoyen propose aux jeunes de 15 à 25 ans de participer à des actions citoyennes proposées par les services de la collectivité ainsi que ses partenaires en échange de points citoyens. Devant le manque d’animateurs possédant le BAFA, les points citoyens peuvent également être utilisés pour l’aide au financement d’un Brevet d’Aptitude aux Fonctions d’Animateur, Brevet d’Aptitude aux Fonctions de Directeur, Brevet de Surveillant de Baignade ou Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique. Plusieurs organismes de formation proposent ces diplômes et il faut conventionner avec ceux-ci.

A partir de la rentrée scolaire 2019/2020, la commune de Cherbourg-en-Cotentin accueillera, dans le cadre de parcours thématiques, les collégiens de troisième qui souhaitent effectuer leur stage au sein de la collectivité. Ils pourront découvrir plusieurs services et plusieurs métiers regroupés par thématique. Le conseil municipal est invité à adopter les modifications apportées au dispositif C Temps Libre et C Loisirs, adopter une dénomination commune au dispositif désormais retenu « C Loisirs », autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions permettant la mise en œuvre de C Loisirs et les conventions permettant l’aide au financement de C Citoyen.

Le conseil municipal adopte.

18h37 Votants : **131**

Pour : **131** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

6 – REGLEMENTS INTERIEURS DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (EAJE)

Rapporteur : Dominique HÉBERT

Les règlements intérieurs des structures petite enfance ont été élaborés à partir du projet pédagogique de chaque établissement mais aussi sur des conditions d'admission et des contrats d'accueil propres aux différents territoires.

Un travail en commun a permis l'élaboration d'une trame commune pour tous les établissements collectifs et familiaux reprenant les mêmes fonctionnements sur certains points (préambule, conditions d'admission, contrats d'accueil et tarifications).

Les spécificités des structures, présentées dans les règlements, sont : la présentation de la structure et la vie de l'enfant dans la structure. La place des familles dans la vie de l'établissement reste propre à chaque multi-accueil.

Le conseil municipal est invité à adopter les règlements intérieurs de chaque structure.

Le conseil municipal adopte.

18h38 Votants : **131**

Pour : **129** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

7 – AVENANT CONVENTION CAF POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (EAJE)

Rapporteur : Dominique HÉBERT

La commune a conventionné avec la CAF pour tous les établissements d'accueil petite enfance du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021. Cette convention initiale a pour but de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Unique (PSU). La Convention d'Objectif Général (COG) 2018/2022 a renforcé l'ambition volontariste en faveur de l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil et prévoit à côté du financement de l'activité, la mise en place de bonus liés aux caractéristiques des publics accueillis.

L'objet de ces avenants est de déterminer les conditions d'octroi des deux nouveaux bonus « mixité sociale » et « inclusion du handicap » ainsi que la participation à l'enquête Filoué (Fichier Localisé des Usagers des EAJE). Ces avenants prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021. L'avenant pour le multi-accueil La Fenotte précise l'extension au 1^{er} janvier 2019 à 41 places.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits avenants.

Le conseil municipal adopte.

18h40 Votants : **131**

Pour : **130** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

8 – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS : LE PALACE ET LE PATRONAGE LAÏQUE D'ÉQUEURDEVILLE – COMMUNE DELEGUEE D'ÉQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

Rapporteur : Dominique HÉBERT

En application de la loi du 12 avril 2000, il convient à toute autorité administrative qui attribue une subvention de plus de 23.000 € de conclure une convention avec l'organisme bénéficiaire.

Pour le Palace et le Patronage Laïque, ces conventions existaient mais revêtaient plusieurs formes. La commune a donc souhaité profiter de leur renouvellement pour harmoniser leur présentation sous la forme d'une convention d'objectifs à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une période de deux ans. Il s'agit d'affirmer de manière plus marquée qu'auparavant le partenariat qui existe avec les associations .

Le conseil municipal est invité à émettre un avis sur cet exposé.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

18h41 Votants : **131**

Pour : **124** Contre : **0** Abstentions : **6** NPPV : **1** (Michel REY)

9 – PRESENCE EDUCATIVE SUR INTERNET – POINT D'ETAPE PROMENEURS DU NET JEUNESSE ET EXPERIMENTATION - PROMENEURS DU NET PARENTALITE

Rapporteur : Dominique HÉBERT

En 2012, la CAF de la Manche a sollicité les collectivités afin de participer à une expérimentation de présence éducative sur internet. Elle a lancé un appel à projet de « Présence Éducative sur Internet », de 2013 à 2015. Cette phase expérimentale a permis de vérifier l'intérêt pour les professionnels « jeunesse » et leurs institutions pour cette démarche. Après 3 ans, 60 Promeneurs Du Net (PDN) étaient déclarés dans la Manche.

État des lieux : 32 PDN sur Cherbourg-en-Cotentin dont 23 agents municipaux et 9 associatifs. Les agents PDN sont issus des services jeunesse, centres sociaux ou lieux d'accueil. La nature des échanges repose sur les discussions pour près de 50 %, les demandes de conseils (environ 25 %), l'accompagnement de projets (personnels, professionnels, sociaux,...) et l'écoute psycho sociale représentant environ ¼ des échanges. Ces constats correspondent à ce qui est vécu sur les accueils jeunes, donnant à voir une réelle utilité sociale de cet outil. La quantité « d'amis » pour chaque PDN est très variable, mais nous pouvons estimer entre 2.500 et 3.000 jeunes en lien avec nos professionnels.

Les nouvelles orientations en 2019 : Cette année la CAF souhaite expérimenter les Promeneurs Du Net Parentalité. 4 agents se sont engagés dans cette démarche, les référents familles des 3 centres sociaux de Cherbourg-Octeville et du Kiosque à Equeurdreville-Hainneville.

Cet outil de travail a prouvé sa pertinence : en termes de prises de contact, mais aussi de réactivité. Il répond aux usages et nouvelles pratiques des jeunes. Toutefois, il n'existe pas de réelle uniformité dans les pratiques des PDN, celles-ci s'intégrant pleinement aux projets socio-pédagogiques des structures, valorisant ainsi l'accueil et l'échange physique dans le but d'entretenir le lien social.

Le conseil municipal prend acte.

18h46 Votants : **131**

Pour : **130** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

10 – RENOUELEMENT DES PROJETS DE 5 CENTRES SOCIAUX DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Dominique HÉBERT

En 2018, 5 des centres sociaux sur les 7 présents à Cherbourg-en-Cotentin ont mis en œuvre la démarche de renouvellement du projet social de chacun des équipements à savoir : le Totem et le Puzzle sur la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville et les Maisons Flora Tristan, Olympe de Gouges et Françoise Giroud sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville.

Tous les projets s'inscrivent dans le cadre de la politique de l'animation sociale des territoires de Cherbourg-en-Cotentin et de la circulaire de la CAF. Ils découlent d'une analyse et de la réalité du territoire d'intervention de chaque centre social et de la prise en compte des orientations politiques dont la participation des habitants, la mixité sociale, la coopération et la complémentarité dans l'action.

Tout projet doit comporter un diagnostic du territoire d'intervention, une évaluation qualitative du projet précédent et de ses impacts, ainsi que les orientations et objectifs à mettre en œuvre pour la période à venir. Ces 3 éléments doivent être partagés par l'ensemble des acteurs, habitants, partenaires internes et externes, institutionnels ou associatifs.

Tout ce travail est mené en 2019 par la Mosaïque, centre social de la commune déléguée de La Glacerie et en 2020 par le CETICI, centre social de la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville.

Le conseil municipal est invité à prendre acte des projets des différents équipements et à autoriser Monsieur le Maire à signer la charte départementale de la fonction accueil pour les 7 centres sociaux du territoire.

Le conseil municipal adopte.

18h53 Votants : **131**

Pour : **129** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

11 – RATTACHEMENT DE L’OFFICE PUBLIC DE L’HABITAT PRESQU’ÎLE HABITAT A LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION LE COTENTIN

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

La loi du 24 mars 2014 pour l’Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) prévoit qu’à compter du 1^{er} janvier 2017 un Office public de l’Habitat (OPH) ne peut plus être rattaché à une commune, si celle-ci est membre d’un EPCI compétent en matière d’habitat. Nous sommes aujourd’hui dans cette situation pour ce qui est de l’OPH Presqu’Île Habitat. En effet, cet office était auparavant rattaché à la Communauté Urbaine de Cherbourg avant de devenir communal avec la création de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin au 1^{er} janvier 2016. En conséquence, le rattachement de l’OPH Presqu’Île Habitat à la Communauté d’Agglomération Le Cotentin s’avère obligatoire avant le 1^{er} janvier 2021.

Le Président de la Communauté d’Agglomération Le Cotentin et le Maire de Cherbourg-en-Cotentin ont donc fait part au Président de l’Office de leur intention d’engager dès à présent le processus de rattachement à l’EPCI.

Le conseil d’administration ainsi que le comité social et économique de l’OPH Presqu’Île Habitat ont rendu un avis favorable à ce processus de rattachement anticipé. Sur la base de cette délibération, concordante avec celle de la Communauté d’Agglomération Le Cotentin, la demande de rattachement sera adressée au Préfet, qui disposera alors de 3 mois, à compter de la réception des demandes, après avis du Comité Régional de l’Habitat et de l’Hébergement pour prononcer par arrêté le rattachement.

Le conseil municipal est invité à approuver le rattachement de l’OPH Presqu’Île Habitat à la Communauté d’Agglomération Le Cotentin, à dire que celui-ci aura pour date d’effet la date de l’arrêté préfectoral et à autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal adopte.

18h56 Votants : **131**

Pour : **126** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **1** (Daniel LERECULEY)

12 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU SPORT VACANCES AVRIL 2019

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

La commune déléguée de Cherbourg-Octeville met en place des actions en direction des enfants et des jeunes afin de favoriser la découverte des activités sportives. L’action « Sport Vacances » est proposée gratuitement aux enfants de 6 à 18 ans durant les vacances scolaires, à l’exception de Noël.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations participant au « Sport Vacances » printemps 2019, à savoir : Etrier Cherbourgeois (885 €), Angoleiros Do Mar (80 €), We Run Cuc (80 €), Association Sportive Cherbourg Basket (80 €), JSC Manche Hand Ball (80 €) et Association Sportive Arsenal Marine (80 €).

Le conseil municipal adopte.

18h56 Votants : **131**

Pour : **129** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

13 – SIGNATURE D’UNE CONVENTION D’OBJECTIFS AVEC L’ASSOCIATION UNION CHERBOURG COMMERCES

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

L’association « Union Cherbourg Commerces », qui fédère les commerçants du cœur historique de Cherbourg-Octeville et du centre commercial des Eléis, va recevoir pour l’année 2019, une subvention municipale de 12.500 € dans le cadre de son programme d’animations 2019.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d’objectifs avec l’association et à autoriser le versement d’une subvention d’un montant de 12.500 €.

Le conseil municipal adopte.

18h57 Votants : **131**

Pour : **127** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

14 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION CHERBOURG ENSEMBLE

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

« Cherbourg Ensemble », association qui fédère les associations « Cap Val de Saire », « Mer et Terroir en Cotentin » et le « Club Hôtelier », va recevoir de la part de la collectivité pour l'année 2019 une subvention de 30.300 € dans le cadre de son programme d'animations 2019.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association et à autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 30.300 €.

Le conseil municipal adopte.

18h58 Votants : **131**

Pour : **129** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

15 – REVITALISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT – SUBVENTION POUR RENOVATION DE VITRINES

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Par délibération n°2017_725 du 14 décembre 2017, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a souhaité reconduire le dispositif d'aide à la rénovation de vitrines pour la période 2018-2020.

Considérant l'intérêt de cette action qui permet d'apporter une aide aux commerçants et d'améliorer le cadre de vie, le conseil municipal est invité à accorder la subvention suivante :

- 5.000 € à Selarl Pharmacie Levos qui a effectué la rénovation de sa vitrine située 118 rue Roger Glinel 50460 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 40.338,64 €.

Le conseil municipal adopte.

18h59 Votants : **131**

Pour : **123** Contre : **1** Abstentions : **7** NPPV : **0**

16 – SA HLM LES CITES CHERBOURGEOISES – REHABILITATION THERMIQUE DE 72 LOGEMENTS – RESIDENCE LES HORTENSIAS – COMMUNE DELEGUEE DE CHERBOURG-OCTEVILLE – GARANTIE DE LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN – PRET CDC DE 1.752.000 €

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

La SA HLM Les Cités Cherbourgeoises sollicite la garantie de la commune de Cherbourg-en-Cotentin à hauteur de 1.752.000 € dans le cadre de la réhabilitation thermique de 72 logements situés sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, Résidence Les Hortensias.

Le conseil municipal est invité à accorder la garantie d'emprunt dans le cadre du prêt souscrit par la SA HLM Les Cités Cherbourgeoises auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total de 1.752.000 € et à autoriser Monsieur le Maire à signer avec la SA HLM Les Cités Cherbourgeoises la convention de garantie d'emprunt.

Le conseil municipal adopte.

19h00 Votants : **131**

Pour : **129** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

17 – SA HLM 3F IMMOBILIERE BASSE SEINE – ACQUISITION DE 27 LOGEMENTS SUR LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

La SA HLM 3F Immobilière Basse Seine sollicite la garantie de la commune de Cherbourg-en-Cotentin à hauteur de 1.404.540 € correspondant à l'acquisition de 27 logements réalisée dans le cadre de la cession d'actifs de la société Partelios Résidence.

Le conseil municipal est invité à accorder la garantie d'emprunt dans le cadre du prêt souscrit par la SA HLM 3F Immobilière Basse Seine auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total de 1.404.540 € et à autoriser Monsieur le Maire à signer avec la SA HLM 3F Immobilière Basse Seine la convention de garantie d'emprunt.

Le conseil municipal adopte.

19h00 Votants : **131**

Pour : **130** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

18 – SA HLM DU COTENTIN – LOCATION ACCESSION DE 5 LOGEMENTS SITUES SUR LE SECTEUR CHARDINE – COMMUNE DELEGUEE DE TOURLAVILLE

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

La SA HLM du Cotentin a décidé de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Normandie un prêt social de location accession (PSLA) d'un montant de 900.000 € pour la construction de 5 logements neufs situés sur la commune déléguée de Tourlaville dans le cadre de l'opération Chardine.

La Caisse d'Épargne Normandie subordonne son concours à la condition que le remboursement en capital augmenté des intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires de l'emprunt d'un montant de 900.000 €, soient garantis solidairement par la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil municipal est invité à accorder la garantie d'emprunt dans le cadre du prêt souscrit par la SA HLM du Cotentin auprès de la Caisse d'Épargne Normandie, pour un montant total de 900.000 €, autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et, avec la SA HLM Les Cités Cherbourgeoises, la convention de garantie d'emprunt.

Le conseil municipal adopte.

19h01 Votants : **131**

Pour : **129** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

19 – AVIS SUR LA CREATION D'UNE AIRE DE MOYENS PASSAGES, D'UN TERRAIN FAMILIAL LOCATIF, D'UNE OPERATION DE LOGEMENTS ADAPTES POUR LES GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

En 2018, le bureau communautaire et le comité de pilotage de l'accueil des gens du voyage ont acté les projets visant à répondre aux besoins du territoire en matière d'accueil des voyageurs. Les propositions de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin s'appuient sur le bilan des périodes estivales 2017 et 2018 et sur le rapport d'activités réalisé pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 septembre 2018.

La sédentarisation :

Les voyageurs ne se déplacent quasiment plus et s'installent de génération en génération sur le même lieu de vie, il convient de réaliser un projet de terrains familiaux (1 ou 2 terrains) sur le secteur géographique de Cherbourg-en-Cotentin et d'engager une démarche de réflexion, incluant les voyageurs, sur la réalisation d'habitats adaptés.

Terrains d'accueil temporaire :

Au regard des besoins diagnostiqués d'accueil pendant les périodes estivales 2017-2018, il serait pertinent de proposer la recherche puis la création de plusieurs terrains de moyens passages permettant l'accueil des voyageurs et notamment d'un terrain d'une capacité d'environ 120 caravanes sur le secteur de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil municipal est invité à émettre un avis sur la création d'une aire de moyens passages, la création d'un terrain familial locatif et la réalisation d'une opération de logements adaptés pour les gens du voyage.

***Alain BRUNET** : Juste une question en ce qui concerne l'aire de moyens de passage. Y a-t-il un lieu de prévu puisque l'on entend effectivement, on lit dans la presse et vous l'avez dit une aire à l'Est à l'Ouest et au sud de Cherbourg ? Cette aire de moyen passage est-elle prévu et où ?*

Benoit ARRIVE : Ce n'est pas la même délibération mais effectivement il y a une volonté de trouver un terrain conformément aux articles que vous avez pu lire. Je laisse M. Jean-Marie LINCHENEAU vous faire un point précis sur ce dossier sur lequel l'agglomération est mobilisée, Jean-Marie LINCHENEAU également mais qui n'est pas si simple que cela. Il faut trouver des Maires volontaires.

Jean-Marie LINCHENEAU : Le Préfet est en train d'élaborer le Schéma départemental de l'accueil des gens du voyage dont l'un des volets de ce schéma départemental est de trouver une aire de grand passage et c'est fait obligation, d'après la loi, à la communauté d'agglomération du Cotentin. Cette aire de grand passage est faite pour des nombres de caravanes allant de 50 à 200. Au-delà de 200, c'est à l'Etat de s'occuper de l'accueil des gens du voyage. Sur les 50 à 200 caravanes qui constituent ce que l'on appelle les passages estivaux qui sont entre le 25 juin et le 25-30 août à peu près, la proposition du bureau de la communauté d'agglomération a été de dire au Préfet plutôt que d'avoir une aire de passage pouvant aller jusqu'à 200 caravanes c'est à dire à peu près 4 hectares, nous vous proposons étant donné que vous demandez en plus que ce soit sur les côtes et que les gens du voyage sont attirés par le littoral, parce que au-delà du motif religieux du motif familial qui est évoqué c'est aussi un moment de villégiature il faut bien le dire, et puis ils suivent les fêtes, là où il y a l'attractivité, Il a été proposé au Préfet d'avoir une aire de passage de 60 à 80 caravanes sur l'Est et 60 à 80 caravanes sur l'Ouest et une de 80 à 120 caravanes au centre sur l'axe de l'A13 entre Montebourg et Cherbourg-en-Cotentin. Etant donné que les 3 peuvent être ouvertes simultanément en cas de besoin ce qui couvrirait largement au-delà des 200. Le Préfet a donné un avis favorable à cette proposition qui devrait être retenue dans le schéma départemental. Dans ce cas, il conviendra que la communauté d'agglomération fasse des propositions soit de trouver des terrains appartenant aux communes ou à elle en tant que communauté d'agglomération Il appartient aujourd'hui de les trouver. Le Président M. VALENTIN au mois de septembre va convoquer les commissions de territoires pour qu'il y ait des discussions, dont celles qui se trouvent sur les trois lieux que je viens de dire, il faudra trouver des solutions intelligentes, ça peut être en effet les terrains communaux ou des terrains communautaires, mais il semble que ce soit difficile, ça peut être aussi des terrains privés qui seraient loués, ça peut être aussi des terrains de l'Etat et là il y en a puisque l'État a un certain nombre de surfaces de terrains militaires que nous connaissons les uns et les autres.

Le conseil municipal adopte.

19h03 Votants : **131**

Pour : **104** Contre : **0** Abstentions : **27** NPPV : **0**

20 – « REINVENTONS NOS CŒURS DE VILLE » : LANCEMENT DE LA CONSULTATION LOCALE POUR LA REHABILITATION DE L'OMNIA

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

La ville de Cherbourg-en-Cotentin, en lien avec la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, a été retenue éligible au printemps 2018, au programme national « Action cœur de ville ».

La commune a répondu à un appel à candidature, en proposant le site de l'Omnia, situé aux 12-14 rue de la Paix. Celui-ci, propriété municipale, présente en effet à la fois un intérêt patrimonial et une localisation stratégique (proximité du port de plaisance, de la mairie déléguée et de l'Hôtel de Ville). Il est également contigu à l'immeuble 16-16ter-16bis rue de la Paix, pour lequel une procédure d'expropriation va être déclenchée, dans le cadre de l'ORI (Opération de Restauration Immobilière).

La commune figure parmi les lauréats de l'appel à candidature national, et va ainsi bénéficier d'un appui technique et financier, de la part de l'État et des partenaires du programme « Action cœur de ville », afin d'accompagner la réhabilitation de l'Omnia, par le lancement d'un appel à projets auprès d'aménageurs, architectes, programmistes, promoteurs etc. Si les propositions pour le devenir du site seront à imaginer par les équipes porteuses de projets, des orientations programmatiques ont d'ores-et-déjà été définies : il devra proposer une vocation tertiaire, culturelle, et/ou de loisirs.

Le conseil municipal est invité à engager toutes les démarches relatives à cet appel à projets.

Le conseil municipal adopte.

19h09 Votants : **131**

Pour : **129** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

21 – CONVENTION DE MANDAT POUR LA DEMOLITION DE L'ANCIEN FOYER RESIDENCE ET LA CRECHE LEVALOIS – REALISATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT – COMMUNE DELEGUEE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

L'îlot A de la ZAC des Bassins est destiné à être urbanisé, or cette emprise est actuellement utilisée comme parking provisoire et répond aux besoins des usagers et salariés du Centre Hospitalier Louis Pasteur. Dans la perspective de l'urbanisation de cet îlot dans le délai de la concession de la ZAC, il y a lieu de préparer la libération de cette emprise par la réalisation d'un espace de stationnement à proximité de l'hôpital.

Le site de l'ex-foyer résidence et de la crèche Levalois a été identifié pour ce projet. Un diagnostic a été réalisé courant 2012 et a conclu que les conditions de reconversion du bâtiment étaient difficiles et coûteuses, cette hypothèse a été écartée par la ville de Cherbourg-Octeville.

Afin de répondre à l'exigence de calendrier très contraint, il est proposé de recourir à une procédure de mandat pour la réalisation de cette opération, en dehors du périmètre de la ZAC des Bassins. Le mandat est un contrat par lequel la collectivité délègue un certain nombre de missions concourant à la réalisation de l'opération d'aménagement à un tiers qui agit au nom et pour le compte de la collectivité, celle-ci reste maître d'ouvrage. La mission confiée consiste à réaliser la démolition de l'ancien foyer résidence et de la crèche Levalois (y compris toutes les études nécessaires) et un parc de stationnement paysager de capacité équivalente à l'existant (y compris toutes les études nécessaires).

Le conseil municipal est invité à valider les éléments de programme et l'enveloppe financière (2.970.000 € TTC) et à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mandat et à délivrer les approbations nécessaires à l'avancement du projet du mandataire.

Ralph LEJAMTEL : *La dernière fois qu'il a été question de ce sujet-là ou peut être la première fois, il y a eu plusieurs conseils où on en a parlé c'était le débat d'orientation budgétaire de 2016, d'où l'intérêt d'avoir les délibérations en ligne comme c'est le cas sur le site internet. Je profite de cette délibération pour peut-être qu'un éclairage soit fait sur une autre demande qui a été faite il y a quelques mois sur les maisons de la rue du docteur Carré dans la mesure où nous avons demandé à M. FAGNEN que l'architecte conseil puisse être sollicité sur la dimension patrimoniale de ces maisons. On est sur le sujet de l'urbanisme, on est sur le sujet de la méthode proposée à savoir déconstruire parce que c'est marqué dans la délibération « déconstruire », le bâtiment, si il est déconstruit, il va être reconstruit quelque part, peut être au niveau des Beaux-Arts. Pour moi, je crois qu'on va le démolir ce bâtiment-là. Je voulais prendre deux arguments qui sont donnés dans la délibération celui du coût, l'étude qui a été faite c'était quand même un changement d'usage de ce bâtiment là et un changement de fonction. Et effectivement, il y avait une opération lourde, il fallait percer, il fallait scier du béton il y avait tout un tas d'opérations lourdes. C'était une restructuration lourde donc évidemment le coût était important mais on n'a pas du tout regardé le coût d'une réhabilitation pour un foyer résidence. Ça, ça n'a pas été regardé. C'est un premier élément sur lequel j'attire l'attention. Ce sont des chambres de 31 m² comme cela a déjà été dit lors de nos discussions sur le sujet. Cette dimension foyer résidence demeure un scénario alternatif qu'il faut regarder de près. Par ailleurs, si on lit bien la délibération, le foyer de l'enfance lui ne va pas être détruit. Donc, il y aura juste un petit bout du bâtiment qui restera, un petit bout de terrain qui aura quand même une cohérence à ce bâtiment-là, c'est tout à fait différent et il y aura ce petit bout de foyer de l'enfance et une nappe de voiture tout autour.*

Sébastien FAGNEN : *Juste une précision je ne sais pas si c'est la crèche Levalois que vous dénommez le foyer de l'enfance. La crèche Levalois est bien soumise à démolition.*

Ralph LEJAMTEL : *Non ce n'est pas la crèche Levalois que je nomme le foyer de l'enfance, c'est la partie plutôt en arc de cercle qui n'est plus un foyer de l'enfance maintenant mais à l'origine de ce projet au début des années 80 c'était un foyer de l'enfance. Le premier élément c'est donc celui du coût, moi je ne partage pas le point de vue de la délibération qui consiste à dire que ce coût est excessif. Deuxième argument le parking, alors effectivement qui va dire qu'il ne faut pas régler la question du stationnement pour les salariés de l'hôpital, les usagers. Moi je partage tout à fait cet objectif. Mais à ce moment-là ce qu'il faut c'est un parking à silo. C'est ce qui se fait dans un certain nombre de collectivités territoriales et il y a eu un concours qui avait été lancé par la CUC à l'époque, il y avait même eu un lauréat. Et puis cela s'est arrêté comme pour le parking Notre-Dame cela s'est arrêté et d'ailleurs il a fallu que les collectivités dédommagent les lauréats de ce concours. Mais ce que font les collectivités aujourd'hui ce sont des parkings à silo, donc le projet qui consiste à mettre un parking comme celui qui est présenté dans cette délibération, je pense que c'est une mauvaise solution. L'argument du coût ne tient pas et l'argument que ce serait le seul scénario pour résoudre la question du parking de l'hôpital ne tient pas non plus. Évidemment si on s'arrête sur la question de faire un foyer logement communal on va dans une autre direction parce qu'il y a des projets de résidences seniors sur Cherbourg-en-Cotentin mais ce n'est quand même pas pour les plus modestes de nos concitoyens. Il faut quand même un certain pouvoir d'achat pour pouvoir y accéder. Donc là il y a quand même un enjeu d'accès à ce type de dispositifs qui ne sont pas des EHPAD, ce sont des foyers résidences permettant en termes d'autonomie de conserver une autonomie plus longtemps. Ce projet qui date de 1980-1981, c'était un projet du rassemblement de la gauche quand même, il faut le dire, c'est important et c'était quelque chose d'innovant avec la crèche, le foyer enfance, les personnes âgées. Moi je trouve qu'il y a toujours de la pertinence à ce projet. Et là on va commencer par démolir un jardin, ça veut dire qu'il y avait quand même le fait d'amener de la nature un peu dans la ville et là on va commencer par démolir un jardin. Je rappelle que ce projet c'était le premier élément d'intégration de l'Est vers l'Ouest et la ZAC des bassins a prolongé cette intégration de l'Est vers l'Ouest. Et quelque part on va démolir ce qui était un peu le premier élément, la première brique, ce n'est pas cohérent. L'école des Beaux-Arts, la cité coloniale, les maisons du docteur Carré, la résidence Levalois. Qu'est-ce qu'on va détruire ensuite ? Je pense qu'il y a un problème sur la gestion de notre patrimoine, sur la méthode et cette approche systématique qui nous conduit à privilégier la démolition. Je ne la partage pas et je pense qu'il faudra que dans le débat des élections municipales ce sujet, ces méthodes puissent être vraiment débattues. Et je conclus donc un petit point s'il vous plaît, où en est-on sur les maisons du docteur Carré ? Est-ce que vraiment les architectes ou l'architecte conseil a été un peu dans le sens de nos inquiétudes et du respect de la dimension patrimoniale ? Parce que nous n'avons pas la réponse. Et je plaide pour un moratoire par rapport à cette démolition, on en a parlé il y a trois ans et demi et à sept mois du premier tour ou à 8 mois du premier tour des élections municipales ça revient comme si c'était une urgence. Est-ce qu'on peut temporiser un peu ?*

Sébastien FAGNEN : *M. LEJAMTEL je me permets de vous répondre et puis le Maire vous dira quelques mots sur le projet de parking à silo qui existait sur le parking du Trottebec à proximité qui avait été mené par la CUC. Je pense qu'en matière de patrimoine nous n'avons pas à rougir de la politique que nous menons, nous n'avons pas à avoir la mémoire courte surtout pas la mémoire immédiate puisqu'il y a quelques instants nous venons d'adopter une délibération visant à réhabiliter l'OMNIA. Je ne suis pas architecte, je ne suis pas urbaniste, je ne suis qu'un habitant de Cherbourg-en-Cotentin et lorsque je jette un œil et un regard peut être un peu plus appuyé sur l'OMNIA et sur la résidence Levalois je pense que sur les deux bâtiments il y en a un qui me paraît un peu plus digne d'intérêt architecturalement et qui nécessite d'être préservé et ce n'est pas le cas de la résidence Levalois à laquelle je pense. Pas plus tard qu'hier j'étais avec le personnel de la crèche Levalois pour leur présenter cette délibération pour qu'ils ne l'apprennent pas par voie de presse et surtout assurer la continuité du projet du pôle petite enfance qui va être réalisé à proximité et qui lui-même conforte la centralité et assure le lien Est-Ouest. Je vous invite à rencontrer ces agents M. LEJAMTEL et moi je serais tout à fait ravi de vous accompagner pour en discuter avec eux notamment sur leurs conditions de travail et sur le peu de fonctionnalités qu'offre aujourd'hui la crèche Levalois notamment une crèche à étages avec peu de jardin puisqu'il aura un jardin sur le pôle petite enfance bien plus accessible et notamment pour un personnel vieillissant sans leur faire injure parce qu'elles-mêmes en plaisantaient hier et la crèche Levalois aujourd'hui n'offre pas des conditions de travail dignes pour ces travailleuses dans les crèches. Il est donc nécessaire d'avoir un nouvel outil qui leur permette de travailler dans des conditions bien plus favorables. Nous avons aussi*

une politique d'accueil de nos aînés, une politique publique dont Frédéric BASTIAN aurait longuement pu vous parler sur des foyers résidences publiques qui nous permettent de les accueillir, et là encore nous n'avons pas à rougir de la politique que nous menons. Et je pense qu'ils sont accueillis dans des conditions particulièrement dignes et accessibles. Et je vais laisser peut être monsieur le Maire dire quelques mots du projet de parking à silo qui était mené en son temps par la CUC.

Benoit ARRIVE : En complément des éléments de réponse apportée par M. FAGNEN, je rappelle que cette délibération qui vous est proposée aujourd'hui vise effectivement à détruire un bâtiment qui a bien vieilli, ça c'est une réalité et en faire une question de stationnement, vise et s'intègre à plusieurs projets. D'abord c'est lié aussi à la question du pôle petite enfance, on a posé la première pierre et un certain nombre d'entre vous étaient présents il y a quelques semaines. C'est un investissement majeur pour Cherbourg-en-Cotentin sur une zone emblématique. Il y a cette question du pôle petite enfance qui sera un endroit, qui a été construit d'ailleurs et co-construit avec les agents et qui sera extrêmement qualitatif à la fois pour les familles, les enfants et pour nos agents en termes de conditions de travail. Et puis il y a la volonté farouche qui est la mienne en tant que Président du conseil de surveillance mais aussi en tant que Maire d'apporter enfin, et j'insiste sur le enfin, une réponse à la problématique du stationnement de l'hôpital. On a la chance d'avoir un hôpital en cœur de ville avec un certain nombre de problématiques y compris des problématiques de stationnement pour les praticiens, pour les hommes et les femmes qui y travaillent et surtout pour les malades et leurs familles. Il est grand temps aujourd'hui de traiter, d'apporter une réponse à cette question. L'emplacement qui vous est proposé aujourd'hui nous permettra aussi de faire du lien avec une partie du parking Trottebec que vous connaissez déjà avec un cheminement piéton et des aménagements que l'on voudra les plus qualitatifs possibles. Pour répondre à votre question sur le projet en silo, je me souviens à l'époque j'étais vice-président de la communauté urbaine, c'est un dossier qui avait été travaillé. Le président et le bureau de l'époque avait annulé ce dossier puisqu'on était alors je n'ai plus les chiffres exacts, vous m'en excuserez M. LEJAMTEL mais je pense entre 4 et 5 millions d'euros d'investissement et surtout avec une question de coût de fonctionnement qui était extrêmement important pour la suite et donc ce projet a été abandonné. Quelques années après, il revient parce qu'il est temps de répondre encore une fois à la question posée par l'ensemble de celles et ceux qui travaillent, de leurs familles et des malades. Et si on veut continuer à conforter cet hôpital il y a d'autres problématiques à gérer. Il faut aussi apporter un certain nombre de réponses, je me suis engagé à le faire auprès des syndicats de l'hôpital, auprès des hommes et des femmes qui y travaillent et donc je souhaite aller au bout des engagements que j'avais pris sur cette question essentielle pour le renforcement et le développement du centre hospitalier public du Cotentin.

Alain BRUNET : On ne peut que se réjouir de la construction effectivement d'un parking Levalois sur la zone Levalois. Mais par contre si j'ai bien compris l'îlot A devrait recevoir ce fameux centre médical dont parlait M. BASTIAN et s'il en était ainsi, c'est dommage effectivement, c'est même une hérésie de supprimer cet emplacement de parking même s'il est provisoire en l'îlot A parce que c'est un parking qui est très rempli, qui sert énormément du côté de l'entrée des consultations externes de l'hôpital qui se situe à l'ouest de l'hôpital. Et je pense qu'il serait peut-être préférable de déplacer ce centre médical à la place de l'IFI puisque effectivement l'IFI est amené à disparaître. Donc cette délibération si elle est pour nous agréable pour le parking Levalois, nous voterons contre pour l'urbanisation de l'îlot A.

Benoit ARRIVE : je vais vous apporter quelques éléments de réponse puisque vous confondez un certain nombre de dossiers. Ce que vous dites n'est pas exact donc je me permets de vous apporter des réponses pour corriger. Ce qui va arriver sur l'îlot A qui sert aujourd'hui de stationnement, ce qu'on essaye de faire arriver à cet endroit, ce qui est déjà sorti dans les journaux c'est le déménagement de la cure de Siouville à Cherbourg-en-Cotentin pour un certain nombre de raisons, c'est un dossier qui est travaillé conjointement avec l'hôpital et aujourd'hui l'ARS sur un certain nombre de sujets, on bloque encore sur des questions PPRN, c'est un sujet qui nous mobilise depuis quasiment un an et demi à deux ans maintenant, c'est un enjeu pour la cure de Siouville, c'est un enjeu pour le Cotentin et c'est un enjeu pour Cherbourg-en-Cotentin et son hôpital notamment sur un certain nombre de questions d'attractivité. Sachant que je précise que l'îlot A qui est utilisé en parking, même si jamais nous n'y arrivons pas, je serai le premier à le regretter, à faire venir l'établissement de Siouville à cet endroit-là. Il n'avait pas vocation à rester un parking ad vitam æternam compte tenu d'un certain nombre de réalités d'équilibre économique de la ZAC. Donc ça a toujours été prévu comme un parking temporaire et encore une fois il n'a pas vocation à le rester. Ce qui doit arriver sur l'îlot A, ce n'est pas le centre de santé à statut public,

celui-ci va au pied d'immeubles de Presqu'île Habitat, d'ailleurs pas trop loin juste à proximité puisqu'on est à l'entrée de la rue de l'Hermitage, pour être plus précis à côté de l'entrée des consultations externes de l'hôpital donc c'est un autre dossier avec une véritable ampleur. C'est un dossier stratégique pour Cherbourg-en-Cotentin, son hôpital et pour le Cotentin puisque la cure de Siouville, on l'appelle cure de Siouville pour faire simple, a besoin de déménager pour tout un tas de raisons, je ne veux pas rentrer dans les détails mais il y a aussi un objectif essentiel de se rapprocher des urgences et les urgences sont à Cherbourg-en-Cotentin pour assurer la sécurité médicale des patients. On a aussi d'autres enjeux, de lien en complémentarité notamment sur la question du recrutement médical que vous posiez tout à l'heure. C'est un enjeu fort et c'est un sujet extrêmement important pour l'hôpital. Je vous dis cela fait deux ans qu'on est sur ce sujet. Il y a un certain nombre de contraintes et j'espère que l'on va aboutir. C'est un dossier sur lequel on s'est beaucoup engagé. J'en profite d'ailleurs pour saluer les fonctionnaires qui m'accompagnent sur ce dossier stratégique. Aujourd'hui c'est dans les mains de l'État, j'ai rencontré le nouveau Préfet sur cette question. C'est extrêmement attendu à la fois par les salariés de Siouville et surtout par les salariés de l'hôpital parce qu'il y a un certain nombre de synergies à trouver dans le respect des uns et des autres. Mais cela peut être un élément moteur pour notre ville. Donc c'est cela qui ira sur l'îlot A.

Alain BRUNET : Effectivement nous comprenons les enjeux de santé et bien sûr nous ne pouvons pas aller contre mais par contre nous pouvons aller contre cette suppression ou diminution du parking îlot A. Je l'ai malheureusement fréquenté il y a quelques jours pour emmener une personne âgée et je dois dire que la proximité de ce parking provisoire de l'îlot A à côté du centre de consultations externes est quand même bien pratique. Alors que si effectivement il fallait maintenant aller à Levalois ou de l'autre côté ce serait quand même quelques problèmes pour des personnes âgées qui ont du mal à se déplacer.

Benoit ARRIVE : Une précision c'est que ce qui vous est proposé aujourd'hui c'est quand même très très proche honnêtement de l'hôpital. Vous marchez plus quand vous allez au CHU de Caen ou ailleurs c'est très proche de l'hôpital et surtout ce sera relié par un aménagement qualitatif ou une passerelle au parking du Trottebec actuel. Je rappelle que pour les personnes à mobilité réduite il y a un parking aujourd'hui à barrières qui a été installé, il permet une rotation et permet à celles et ceux qui ne peuvent pas marcher beaucoup de trouver une place assez facilement devant l'hôpital.

Nicolas VIVIER : Effectivement, on ne peut faire que le constat d'un secteur avec un problème de stationnement en semaine essentiellement et à certaines heures même si c'est vrai qu'on manque un peu d'éléments parce que la dernière étude de stationnement sur cette période date de cinq ans et ce serait sans doute intéressant de la mettre à jour. A partir de là on ne peut pas nier la difficulté que posera le moment venu la disparition du stationnement sur l'îlot A de la ZAC des Bassins. Par contre ce qu'on peut regretter c'est de ne pas avoir d'autres solutions aujourd'hui alors que le problème est connu depuis longtemps la création d'un nouveau parking, sachant qu'en plus ce calendrier est contraint et qu'on n'est pas absolument certain que le projet puisse répondre aux besoins. Alors certes à moyen long terme le BNG (bus nouvelle génération), on peut l'espérer, devrait apporter au moins des éléments de solution. Mais l'échéance est trop lointaine pour répondre probablement aux problèmes qui sont les nôtres actuellement. On aurait pu aussi anticiper parce que le problème est connu depuis longtemps avec des solutions alternatives. Parce que ce que l'on va faire aujourd'hui c'est quand même remplacer un parc ou un jardin par un parking même paysager c'est quand même moins qualitatif. On aurait pu depuis le temps avancer sur un plan de déplacement d'entreprise à l'hôpital, imaginer des systèmes de navettes à utiliser, parce que certes on manque de parking à proximité immédiate de l'hôpital mais par contre on a des parkings autour de l'hôpital à quelques centaines de mètres et comme vous l'avez rappelé quand on va dans beaucoup d'hôpitaux par exemple au CHU de Caen, on a des parkings dédiés à l'hôpital mais qui finalement sont assez lointains. Par ailleurs c'est vrai que je me pose la question, quand on considère l'ensemble de l'opération, car l'urbanisation de l'îlot A et en parallèle en quelque sorte pour compenser la déconstruction de Levalois et construction d'un parking. Est ce qu'on s'est suffisamment posé la question de faire directement à l'emplacement de Levalois le projet qui est projeté sur l'îlot A puisque finalement en terme économique, je ne sais pas, mais en terme d'impact environnemental, d'utilisation d'espaces on serait probablement mieux.

En tout cas pour tous ces éléments, nous concernant nous nous abstiendrons.

Ralph LEJAMTEL : Je plaide que pour ce sujet on regarde les arguments. Monsieur FAGNEN, je n'ai pas dit que les salariés de la crèche étaient dans un environnement professionnel merveilleux et qu'il fallait le sanctuariser jusqu'à la fin des temps. Le pôle petite enfance, j'ai voté les délibérations c'est un outil qui est important par rapport à la ZAC des bassins il n'y a aucun problème par rapport à ça. Je dis juste que l'argument est avancé, je crois l'avoir démonté et sur la raison consistant à régler la question du parking ou du stationnement de l'hôpital, il y a des solutions alternatives. Vous pouvez dire que ça coûtait 4 à 5 millions il y a une dizaine d'années ou un peu moins en tout cas quand cela avait été mené par la CUC et que c'est pour ces raisons que les choses ont été avancées. Néanmoins les parkings en silo c'est quand même une technique qui existe. Et quand sur les questions d'urbanisme et de démolition j'amène un certain nombre d'arguments sur les maisons de la rue du docteur Carré, je les ai effectivement posés sous l'angle patrimonial. Il y a des élus qui m'ont posé la question si tu les trouves si bien, tu peux vivre dans ces maisons là, ce n'est pas la question. Je pense qu'il y a des gens qui vivent dans ces maisons là depuis des générations et des générations, des ouvriers par ailleurs, ce sont des cités jardins. Ce qui représentait effectivement un savoir-faire à une certaine époque, une certaine volonté, même des équipes municipales de l'époque, qu'il y ait un « bien vivre » et un « bien habiter » même avec des loyers modestes. Si les architectes qui ont été sollicités font savoir qu'ils reconnaissent cette dimension patrimoniale ça serait bien de le dire devant ce conseil parce que cela voudrait dire que pour le coup comme conseiller municipal, dans ce que je propose, c'est un peu fondé. Mais par contre sur la résidence Levalois je ne suis pas intervenu sur la dimension patrimoniale je suis intervenu sur une dimension plus fonctionnelle c'est à dire que j'ai dit que c'était un bâtiment qui était un bâtiment intergénérationnel dans lequel il y avait un certain nombre d'activités mais de fait ces activités sont peu à peu tombées, il y avait même des infirmières ou des élèves infirmières qui pouvaient être hébergées dedans. Enfin là on nous parle de le démolir d'abord et puis d'artificialiser aussi parce que par rapport au jardin ça va quand même être une l'artificialisation des sols. Après vous pouvez dire que ça va être un parking de stationnement paysager mais le compte n'y est pas. Donc je trouve qu'on va démolir quelque chose, un peu à la légère, sans regarder d'autres scénarios. Puis je voudrais dire aux élus en toute cordialité de droite que la question des parkings et des stationnements sur Cherbourg n'est quand même pas le seul sujet stratégique pour les années à venir. La transition écologique en est un. Les déplacements doux en sont un autre. Donc on ne peut pas faire des nappes de bitume partout et dire que c'est formidable. Mais pour moi ce sont des politiques des années 70 quand même, c'est polémique, je le fais exprès, mais en attendant franchement la question c'est quand même bien qu'il y ait une baisse du recours à la voiture dans Cherbourg-en-Cotentin donc ce signal veut dire l'urgence c'est d'utiliser une surface pour mettre une nappe de bitume, je trouve qu'on est à contre-courant et je redis regardons de près ce scénario du parking à silo parce que cela permettrait d'utiliser moins d'espace.

Sébastien FAGNEN : Je me permets M. LEJAMTEL sans être polémique, mais j'appelle cela une petite contradiction, réduire l'empreinte du véhicule individuel tout en créant un parking à silo ce n'est pas nécessairement de nature à en réduire l'usage chez les habitants du Cotentin aujourd'hui. Je pense qu'il est préférable et Nicolas Vivier en faisait écho tout à l'heure de pouvoir justement avoir des moyens de stationnement raisonné et raisonnable tout en offrant notamment aux côtés de la communauté d'agglomération du Cotentin et Arnaud Catherine pourrait longuement en parler, des offres de mobilité diversifiées. C'est ce que nous nous employons à faire et mes collègues ont notamment évoqué le projet de bus nouvelle génération qui doit permettre le report modal d'une partie des automobilistes aujourd'hui vers les transports en commun demain. Je conviens qu'un conseil municipal sans que nous évoquions les maisons de la rue docteur Carré ne serait pas vraiment un conseil municipal. Néanmoins depuis notre dernière conversation à ce sujet-là il y a au moins une dizaine de jours M. LEJAMTEL, je n'ai pas d'informations nouvelles à vous délivrer puisque aujourd'hui le débat se porte au sein des services de l'Etat, entre d'une part l'architecte conseil et de l'autre l'architecte des Bâtiments de France et les services de la DDTM sous l'égide de Monsieur le Préfet de la Manche. Donc il appartient déjà aux services de l'Etat d'en discuter entre eux. Ils reviendront vers nous puisqu'ils ont jusqu'à la fin du mois de juillet pour récolter l'ensemble des avis portant sur les maisons de la rue docteur Carré. Et là encore ce n'est pas une volonté de ma part que de vouloir vous contredire à tout prix mais j'ai eu l'occasion lors d'une visite justement avec Madame l'architecte des Bâtiments de France de discuter avec des locataires actuels de l'une des maisons de la rue du docteur Carré, l'une des maisons individuelles, ils quittent leur maison pour emménager auprès de leurs familles à Saint-Lô et n'avaient pas d'avis particulièrement tranché à l'égard des démolitions. Ils les trouvent d'ailleurs plutôt souhaitables puisqu'ils m'ont invité à visiter la maison et on a déjà eu l'occasion d'en discuter à plusieurs reprises, ces maisons là, même si nous ne dénions pas le caractère architectural, patrimonial et l'histoire aussi, vous avez raison de

souligner de ces HBM (habitations bon marché), les prédécesseurs des HLM, elles présentent des fragilités structurelles mais là nous nous éloignons un peu plus du sujet du jour et de la résidence Levalois que nous souhaitons en effet démolir pour recréer un espace de stationnement comme je le disais tout à l'heure parfaitement calibré pour diversifier les différents usages de mobilité sans majorer plus que ça ne l'est déjà l'usage du véhicule individuel à Cherbourg-en-Cotentin.

Benoit ARRIVE : Un dernier mot avant de passer au vote pour répondre à la sollicitation de M. LEJAMTEL qui pose des questions extrêmement intéressantes pour la ville de demain. Je voudrais simplement rappeler aux élus présents que nous avons un patrimoine important, plus important que ce que nous devrions avoir si Cherbourg-en-Cotentin avait été créée il y a 50 ou 60 ans, c'est lié à l'histoire de notre territoire, que les attentes ont changé. Vous parlez beaucoup de consommation de terrains et vous avez raison et on voit bien aujourd'hui que les enjeux de la ville de demain passent sur les capacités des villes à se régénérer et à se reconstruire sur elles-mêmes et à apporter un certain nombre de questions et de faire de la nouvelle centralité. Et pour faire cela et pour tenir en même temps l'aspect financier, parce que les vieux bâtiments coûtent cher et bien on a besoin d'avoir une gestion assez réaliste de notre patrimoine et puisque vous avez parlé tout à l'heure de la cité coloniale, on pourrait aussi parler du Mercure, des terrains Simon, j'assume parfaitement les orientations qui ont été les miennes. La ville se reconstruit sur elle-même et on doit être en capacité parfois courageuse de détruire ce qui doit l'être, de rénover ce qui doit l'être et on rénove beaucoup à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin et de construire des immeubles adaptés à notre époque, adaptés aux questions énergétiques, à la gestion d'un certain nombre de fluides et d'énergie et c'est ce que nous allons faire par exemple avec le pôle petite enfance ou l'école qui est actuellement en construction par exemple à Tourlaville

Le conseil municipal adopte.

19h37 Votants : **131**

Pour : **90** Contre : **16** Abstentions : **25** NPPV : **0**

22 – CREATION D'UN CHAMBRE FUNERAIRE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE TOURLAVILLE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Les pompes funèbres FUNECAP OUEST ont déposé auprès de Monsieur le Préfet un dossier aux fins d'obtenir l'autorisation de créer une chambre funéraire sur le territoire de la commune déléguée de Tourlaville au 111 rue du Bois, parcelle cadastrée 602 BD 525. La sas FUNECAP OUEST assurera la gestion et l'utilisation de la chambre funéraire sans lien contractuel avec la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Conformément à l'article R.2223-74 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet sollicite l'avis du conseil municipal qui doit se prononcer dans un délai de deux mois et du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur l'implantation d'une nouvelle chambre funéraire.

Le conseil municipal adopte.

19h40 Votants : **131**

Pour : **130** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

23 – COMPTE DE GESTION DE MADAME LE COMPTABLE PUBLIC DE LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Le conseil municipal est invité à déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal adopte.

19h42 Votants : **131**

Pour : **122** Contre : **0** Abstentions : **9** NPPV : **0**

24 – RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Le conseil municipal est invité à constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, à reconnaître la sincérité des restes à réaliser et à approuver le compte administratif retraçant l'exécution budgétaire de l'exercice 2018.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE DU BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés		16 078 584,44		18 944 117,71		35 022 702,15
Affectation excédent d'exploitation en section d'investissement		3 370 906,58				3 370 906,58
Opérations de l'exercice	79 915 470,93	61 601 977,59	135 276 530,11	148 560 824,66	215 192 001,04	210 162 802,25
Restes à réaliser	37 854 634,08	17 081 817,55			37 854 634,08	17 081 817,55
TOTAUX	117 770 105,01	98 133 286,16	135 276 530,11	167 504 942,37	253 046 635,12	265 638 228,53
RESULTATS	19 636 818,85			32 228 412,26		12 591 593,41
COMPTE DU BUDGET CAMPING						
Résultats reportés		78 839,05		65 512,62	0,00	144 351,67
Affectation excédent d'exploitation en section d'investissement						0,00
Opérations de l'exercice	3 434,19	22 106,78	141 322,53	148 493,95	144 756,72	170 600,73
Restes à réaliser	6 230,28				6 230,28	0,00
TOTAUX	9 664,47	100 945,83	141 322,53	214 006,57	150 987,00	314 952,40
RESULTATS		91 281,36		72 684,04		163 965,40
COMPTE DU BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES						
Résultats reportés		36 890,73		82 239,31	0,00	119 130,04
Affectation excédent d'exploitation en section d'investissement						0,00
Opérations de l'exercice	67 533,35	50 262,00	80 600,21	102 460,08	148 133,56	152 722,08
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX	67 533,35	87 152,73	80 600,21	184 699,39	148 133,56	271 852,12
RESULTATS		19 619,38		104 099,18		123 718,56

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE DU BUDGET CREUSEMENT DE FOSSES						
Résultats reportés				153,13	0,00	153,13
Affectation excédent d'exploitation en section d'investissement						0,00
Opérations de l'exercice			24 349,00	24 349,00	24 349,00	24 349,00
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	24 349,00	24 502,13	24 349,00	24 502,13
RESULTATS				153,13		153,13
COMPTE DU BUDGET PORT DE PLAISANCE						
Résultats reportés		356 361,19			0,00	356 361,19
Affectation excédent d'exploitation en section d'investissement		147 326,94				147 326,94
Opérations de l'exercice	1 474 384,12	1 142 110,75	2 620 178,38	2 691 849,04	4 094 562,50	3 833 959,79
Restes à réaliser	159 573,23	100 000,00			159 573,23	100 000,00
TOTAUX	1 633 957,35	1 745 798,88	2 620 178,38	2 691 849,04	4 254 135,73	4 437 647,92
RESULTATS		111 841,53		71 670,66		183 512,19
COMPTE DU BUDGET LOCATIONS ET PRESTATIONS DE SERVICES						
Résultats reportés		88 578,08		10 000,00	0,00	98 578,08
Affectation excédent d'exploitation en section d'investissement		169 664,87				169 664,87
Opérations de l'exercice	1 935 169,36	239 057,14	224 627,88	288 028,20	2 159 797,24	527 085,34
Restes à réaliser	719 370,74	2 093 839,69			719 370,74	2 093 839,69
TOTAUX	2 654 540,10	2 591 139,78	224 627,88	298 028,20	2 879 167,98	2 889 167,98
RESULTATS	63 400,32			73 400,32		10 000,00
COMPTE DU BUDGET PARKINGS						
Résultats reportés	75 545,10			10 000,00	75 545,10	10 000,00
Affectation excédent d'exploitation en section d'investissement		57 717,07				57 717,07
Opérations de l'exercice	164 017,30	91 781,46	367 406,95	407 709,34	531 424,25	499 490,80
Restes à réaliser	120 352,32	170 113,80			120 352,32	170 113,80
TOTAUX	359 914,72	319 612,33	367 406,95	417 709,34	727 321,67	737 321,67
RESULTATS	40 302,39			50 302,39		10 000,00

Monsieur le Maire ne participe pas au vote. Présidence de l'assemblée par M. Jean-Marie LINCENEAU

Frédéric LEQUILBEC : Des remarques et des observations, c'est dommage que M. le Maire ne soit pas là pour les entendre mais j'imagine qu'il répondra ultérieurement. Bien évidemment nous avons voté pour le rapport de l'agent comptable qui est un exercice d'observation des comptes. Le cercle du Cotentin s'abstiendra sur la présentation du compte administratif et ce soir nous ne reviendrons pas sur un ensemble de points, nous ne reviendrons pas sur l'augmentation des recettes fiscales +2,12% pour rappel une nouvelle fois, on a dit que des baisses d'impôt étaient possibles dès 2014 on voit aujourd'hui que la simple évolution mécanique des bases et la dynamique du territoire fait qu'on peut tous les ans même s'il n'y avait pas eu le rapprochement des communes se soustraire à des augmentations en baissant les taux. Et nous ne parlons pas non plus des dépenses en ressources humaines qui ne sont pas maîtrisées et qui compromettent l'avenir, je rappelle un chiffre 61 % des dépenses de fonctionnement. C'est nettement au-dessus des villes de même strate notamment maintenant que la tarification est faite avec les compétences communautaires, nous n'oublions pas non plus les produits, les services et des domaines qui sont nettement en deçà de nos prévisions. Moins 3 millions d'euros, 40 % des prévisions non réalisées. Vous écrivez dans le rapport qu'elles sont même en baisse de 61 % depuis 2017. Moins 7 millions d'euros et on n'a aucune explication dans votre rapport page 13. Je vais en revanche parler un peu plus longuement à travers les chiffres d'une question qui finalement aura fait l'objet de débats ce soir c'est celui du patrimoine des citoyens de Cherbourg-en-Cotentin. Le patrimoine matériel, les immeubles et routes, le cadre de vie, nous le répétons depuis plus de vingt ans et particulièrement au cours de votre mandat. Il n'y a pas eu d'investissements structurants, le saupoudrage et la pose d'emploi sont votre signature et votre marque sur la ville cela se traduit dans les résultats à l'exercice budgétaire également et particulièrement celui de 2017, tant en investissement qu'en fonctionnement. En matière d'investissement regardons quelques chiffres déjà, de très mauvais taux de réalisation des investissements, vous avez prévu des programmes qui sont en 2017 mal réalisés, taux de réalisation en

investissement des ressources : 43 %, des dépenses : 32 %, ce sont bien des retards dans l'exécution des projets et le témoignage d'un sous-investissement chronique. On note aussi en fonctionnement la mauvaise réalisation des crédits de fonctionnement en matière d'entretien du patrimoine, elle fait peser un risque sur les capacités opérationnelles, la capacité à ouvrir et à maintenir le patrimoine accessible au public, on l'a vu encore dernièrement avec un toit de Chantereyne qui s'effondre sous la pluie tellement il est mal entretenu et la préservation évidemment à long terme est compromise. Quelques chiffres pour le fonctionnement 537 000 € de baisse de crédits sur la fourniture des ateliers municipaux, 227 000 € pour l'entretien et la réparation des bâtiments publics, 135 000 € sur la voirie, 122 000 de crédits de maintenance non réalisés. Tout ceci fait un million d'euros de crédits non réalisés par rapport aux prévisions budgétaires de l'exercice 2018. S'agit-il de restrictions en cours de mandat de programmation ? Et dans ce cas-là il faut effectivement être clair ou d'un budget qui a été fait au « doigt mouillé » pour 2018. Autre élément d'observation, vous présentez un résultat global positif de 33 millions d'euros. Heureusement puisque on y intègre les reprises des exercices précédents. Mais si on zoome sur l'exercice 2018 précisément, il faut avoir l'honnêteté de dire qu'il est déficitaire de 1 800 000 € et vous avez effectivement ces éléments dans un tableau qui est très éclairant. Le résultat du fonctionnement est positif, le résultat de l'investissement est très négatif à 14 millions d'euros donc vous cumulez le tour de force d'avoir de mauvais taux de réalisation des dépenses d'investissement et d'être en même temps en déficit sur cet investissement avant la reprise des résultats antérieurs. Alors bien évidemment les chiffres parlent d'eux-mêmes les comptes s'équilibrent c'est bien le minimum mais vous êtes sauvés, non pas par le gong, mais sauvés par les taux, vous l'écrivez en page 19. L'épargne de gestion et l'épargne brute sont en baisse, ce sont quand même de très mauvais indicateurs. Vous écrivez que c'est grâce à la baisse des taux ou en tout cas des taux très faibles que vous pouvez afficher une épargne nette légèrement positive. Tous ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Bien évidemment, l'équipe municipale, mais j'adressais plus spécifiquement mes propos au Maire, a réuni une liste des investissements en cours, ils sont en hausse par rapport à l'exercice précédent et c'est normal puisque vous êtes en fin de mandat mais sur les fondamentaux les chiffres sont têtus. Cette ville est aussi loin et loin d'être aussi bien gérée que vous l'affirmez.

Gilbert LEPOITTEVIN : D'abord la ville est très bien gérée d'une part, puisque les comptes de gestion du comptable public l'indiquent, que notre taux de réalisation de notre investissement est de 30 millions d'euros qui est un taux de réalisation très important pour une ville comme Cherbourg-en-Cotentin puisque d'autres villes de strate plus importantes n'ont pas 30 millions d'euros d'investissement. Sur les charges de personnel que vous pensez très élevées, nos charges de fonctionnement sont 125 millions d'euros. Si nous faisons le choix de faire travailler nos propres agents en régie, ce serait le compte 011 qui serait abondé. Et du coup vous diriez qu'on est trop dépensier sur le compte 011 par rapport au compte 012 qui représente les charges de personnel, donc c'est un choix politique assumé. On a beaucoup de fonctionnement en régie municipale aux services techniques et dans tous les domaines, donc c'est un choix assumé et il est normal que nous ayons ces « 61% » de charges de personnel pour mener à bien la politique qu'on veut mener sur l'entretien de nos bâtiments, sur notre politique éducative, sur notre politique culturelle, sur notre politique de propreté et d'assumer aussi nos choix en terme de développement durable. Ce sont des choix totalement assumés sur ces 61 % qui mettent la collectivité sur une bonne orbite. Ce n'est pas votre point de vue, mais moi je pense qu'un certain nombre d'élus ici présents pensent qu'on est sur la bonne voie. Cherbourg-en-Cotentin a été créé en 2016. On a eu des budgets d'ajustements au départ. Après on a eu des budgets qui se sont, au fur et à mesure, améliorés. Les services se sont aussi potentiellement améliorés. Pour avoir participé à toutes les réunions budgétaires, on voit que l'on a pris beaucoup d'assurance dans le budget proprement dit pour mener à bien la politique pour laquelle on a été élu en 2014. Je n'aurais pas d'autres choses à ajouter par rapport à ce que vous avez dit. Vous avez parlé aussi des transferts de charges qu'il y a eu entre la communauté d'agglomération et la ville de Cherbourg-en-Cotentin. Vous trouverez tous ces éléments dans le rapport administratif.

Frédéric LEQUILBEC : Permettez-moi de vous corriger mais l'agent comptable n'atteste pas de la bonne gestion de la ville. Elle atteste que la ville est gérée conformément à un plan comptable et de façon rigoureuse d'un point de vue comptable, mais elle n'émet à aucun moment un avis sur la qualité de la gestion de la ville. C'est un premier point. Sur le niveau d'investissement, je ne vous parle pas du niveau de l'investissement je vous parle de son taux de réalisation, vous programmez des investissements et vous n'en réalisez que 32%. Il y a un effet d'affichage et un effet de réalisation. Les Cherbourgeois voient bien qu'on annonce des projets qui ne sortent pas de terre. Enfin sur le troisième point que vous évoquez

la masse salariale, nous ne doutons pas de la qualité des agents qui réalisent les travaux en régie. Il y a des choix stratégiques effectivement qui se posent dans les collectivités modernes autour de ça, par l'agrégation de compétences extérieures, il ne faut pas nier ça non plus, mais sur ce quoi où on vous alerte depuis des années, et ce qui va se poser après la prochaine majorité, c'est que l'on est à 61% aujourd'hui mais demain ce sera 62, 63, 64, 65 % parce que mécaniquement la masse salariale augmentera et dans un contexte de restriction des ressources et vous savez très bien quelles sont contraintes puisque de par le fait de la suppression par exemple de la taxe d'habitation il n'y a plus de marge locale, on est sur des budgets figés. Vous avez d'un côté une enveloppe qui va évoluer positivement, grossir et de l'autre des ressources qui vont rester stables. Il y a un moment où ça ne va pas être possible de pouvoir investir dans cette ville. Et on reproche à cette municipalité et aux précédentes de ne pas avoir investi assez et de ne pas avoir investi sur des projets très structurants. C'est notre point de vue, il est forcément divergent du vôtre. Ce sera le débat des prochains mois. Mais effectivement nous soulignons et notamment à l'égard des médias que cette ville n'est pas si bien gérée que vous voulez le laisser entendre et on peut annoncer des chiffres les plus florissants que vous souhaitez de votre rapport. Moi je souligne les moins glorieux et je n'ai toujours pas de réponse sur le pourquoi les produits du service du domaine sont en baisse de 7 millions d'euros depuis 2017 comme vous l'annoncez et que visiblement cela m'inquiète personne.

Gilbert LEPOITTEVIN : Ce sont des transferts de masse salariale liés aux services communs avec la communauté d'agglomération

Frédéric LEQUILBEC : Sur l'année 2018, c'est 30% de moins que votre prévisionnel.

Gilbert LEPOITTEVIN : Je vous le dis, ce sont les services communs. Il y a eu des transferts avec la CAC. Il y a eu des services communs qui ont été créés.

Ralph LEJAMTEL : C'est à la page 22 sur le foncier et les acquisitions foncières. On a parlé un peu du patrimoine et sur le foncier on voit dans les différentes acquisitions par exemple sur celle de Giffard Nord, ce dont nous avons parlé lors de la commission mardi soir, ce sont des terrains qui en raison des risques de submersion et d'inondation ne sont plus constructibles pour une partie d'entre eux. Donc effectivement, la collectivité doit réfléchir à des alternatives et comme à plusieurs reprises je suis intervenu pour dire que selon moi la zone Marganne et la zone Monturbet représentaient de l'étalement urbain d'une certaine manière, si l'on veut reconstruire la ville sur la ville comme l'a dit M. ARRIVE tout à l'heure, il va bien falloir mettre un terme à cet étalement urbain et poser la question en des termes politiques et ensuite en des termes juridiques puisque c'est un peu la discussion qu'il y a eu à la commission dès lors que la destination d'un foncier change, il peut y avoir des problèmes juridiques derrière. C'est pour dire sur cette question du foncier il y aura peut-être une réorientation, sur laquelle il faudra réfléchir de ces zones.

Gilbert LEPOITTEVIN : Effectivement nous avons eu une discussion en réunion de commission hier, j'espère qu'on vous a apporté toutes les précisions par rapport à ces réquisitions foncières qui sont général des opérations qui sont liées au PLH et donc forcément lorsqu'on acquiert des terrains pour construire et on a des déclarations d'utilité publique. Ces terrains sont voués à la construction.

Franck TISON : Oui je voudrais répondre à M. LEQUILBEC par rapport au complexe Chantereyne puisqu'il parle de rénovation des équipements. Je voudrais rétablir un peu la réalité. L'intervention qui a été faite sur le complexe Chantereyne, c'était une intervention sur la casquette, donc une rénovation effectivement d'une partie du complexe Chantereyne. C'était l'installation du changement de cette casquette et de mettre en place un chéneau pour la pluie. Lors de l'intervention de cette entreprise alors qui devait bâcher à ce niveau-là, lors de l'intervention il a plu énormément avec beaucoup de vent. Ce qui fait qu'il y a eu de l'eau qui a roulé à l'intérieur du complexe. C'est pour cela qu'on a coupé l'électricité mais à aucun moment il n'y a eu des problèmes électriques. C'était un problème simplement de sécurité à ce niveau-là, c'est une intervention normale sur un équipement sportif. Dans le complexe sportif, il n'y a jamais eu de fuites d'eau. Il faut bien préciser une chose et là il n'y a pas eu de problème particulier. C'était bien une rénovation de la casquette qui sera rétablie à partir du mois de juillet et jusqu'au mois d'août puisque l'intervention va être faite pendant les vacances d'été. Cette rénovation de cette casquette du complexe sportif n'a entraîné aucun problème sur la structure et on a fait un diagnostic sur la toiture qui est en très bon état.

Le conseil municipal adopte.

20h08 Votants : **131**

Pour : **102** Contre : **0** Abstentions : **29** NPPV : **1** (Benoit Arrivé)

25 – BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES OPEREES PAR LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN POUR L'ANNEE 2018

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

Le conseil municipal est invité à approuver le bilan des opérations immobilières opérées par la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour l'année 2018 joint.

Le conseil municipal adopte.

20h13 Votants : **131**

Pour : **128** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

26 – AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – EXERCICE 2018

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, le conseil municipal est invité à affecter :

- Le résultat 2018 du budget principal arrêté à 32.228.412,26 € est en partie affecté en réserves à la section d'investissement nature 1068 pour un montant de 17.849.346,39 € €. Le solde de 14.379.065,87 € est reporté en section de fonctionnement nature 002.
- Le résultat 2018 du budget annexe du camping arrêté à 72.684,04 € est intégralement reporté en section d'exploitation nature 002.
- Le résultat 2018 du budget annexe des panneaux photovoltaïques arrêté à 104.099,18 € est intégralement reporté en section d'exploitation nature 002.
- Le résultat 2018 du budget annexe des creusements de fosses arrêté à 153,13 € est intégralement reporté en section d'exploitation nature 002.
- Le résultat 2018 du budget annexe du port de plaisance arrêté à 71.670,66 € est intégralement reporté en section d'exploitation nature 002.
- Le résultat 2018 du budget annexe locations arrêté à 73.400,32 € est affecté en partie en réserves à la section d'investissement nature 1068 pour un montant de 63.400,32 €. Le solde de 10.000 € est reporté en section d'exploitation nature 002.
- Le résultat 2018 du budget annexe des parkings arrêté à 50.302,39 € est affecté en partie en réserves à la section d'investissement pour un montant de 40.302,39 €. Le solde de 10.000 € est reporté en section d'exploitation nature 002.

Le conseil municipal adopte.

20h18 Votants : **131**

Pour : **99** Contre : **0** Abstentions : **32** NPPV : **0**

27 – RAPPORT DE SYNTHÈSE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Le budget supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent, d'intégrer les restes à réaliser et d'ajuster les crédits votés au budget primitif.

L'équilibre du budget supplémentaire ressort ainsi à 53.347.380,64 € dont 32.265.285,10 € en mouvements réels.

Le budget annexe du camping de la Saline s'équilibre à hauteur de 72.684,04 € en section d'exploitation et à 139.976,68 € en section d'investissement. Des compléments de crédits sont apportés à hauteur de 30.315,00 € en fonctionnement. La reprise du résultat d'investissement conduit à l'inscription d'acquisition de matériel et travaux à hauteur de 133.746,40 €.

Le budget annexe des panneaux photovoltaïques s'équilibre à hauteur de 104.099,18 € en section d'exploitation et à 116.218,56 € en section d'investissement. Des compléments de crédits sont apportés à hauteur de 7.500 € en fonctionnement. La reprise des résultats 2018 permet d'inscrire en investissement une dépense nouvelle pour de l'acquisition de matériel et travaux à hauteur de 116.218,56 €.

Le budget annexe creusement de fosses s'équilibre à hauteur de 153,13 € en section d'exploitation. La reprise du résultat 2018 de 153,13 € en fonctionnement conduit à l'inscription d'une dépense de fournitures consommables.

Le budget annexe du port de plaisance s'équilibre à hauteur de 71.670,66 € en section d'exploitation et à 155.573,23 € en section d'investissement. Le budget supplémentaire 2019 permet de réajuster les crédits de fonctionnement avec une inscription de 56.502,00 € pour la régularisation des crédits liée à des dépenses 2018 non mandatées et le réajustement du montant des frais de gestion refacturés. La reprise des résultats 2018 permet de diminuer de 131.010,19 € l'emprunt posté au budget primitif.

Le budget annexe locations s'équilibre à hauteur de 10.000 € en section d'exploitation et à 2.218.153,76 € en section d'investissement. Des compléments de crédits sont apportés à hauteur de 10.000 € en fonctionnement. La reprise des résultats 2018 permet l'inscription de 50.913,75 € pour l'acquisition de matériel et travaux sur le site de la Brèche. L'inscription des subventions de la région et du département à hauteur de 1.120.000 € permet de neutraliser l'emprunt reporté, ainsi que celui inscrit au budget primitif à hauteur de 1.069.086,25 €.

Le budget annexe des parkings s'équilibre à hauteur de 10.000 € en section d'exploitation et 212.816,19 € en section d'investissement. Des compléments de crédits sont apportés à hauteur de 8.283 € en fonctionnement. La reprise des résultats 2018 permet d'ajuster les travaux à hauteur de 2.400 € et de diminuer l'emprunt posté au budget primitif de 1.393 €.

Le conseil municipal adopte.

20h18 Votants : **131**

Pour : **103** Contre : **0** Abstentions : **28** NPPV : **0**

Pause

28 – ATTRACTIVITE DU CENTRE HISTORIQUE DE CHERBOURG – AUTORISATION DE PROGRAMME (15D00002) – ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT N°1/2019

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Compte tenu du déroulement des travaux, il est aujourd'hui proposé d'actualiser les crédits de paiement de cette opération de la manière suivante :

Total AP 2012/2020	2 299 359.93	85 302.42	198 259.86	2 582 922.21
CP 2012	207 839.71	29 495.38	89 567.71	326 902.80
CP 2013	301 519.33	40 882.80	34 650.63	377 052.76
CP 2014	1 362 009.60	5 760.55	61 230.10	1 429 000.25
CP 2015	293 972.87	-	-	293 972.87
CP 2016	100 171.96	9 163.69	12 811.42	122 147.07
CP 2017	-	-	-	-
CP 2018	7 776.62	-	-	7 776.62
CP 2019	6 802.98	-	-	6 802.98
CP 2020	19 266.86	-	-	19 266.86

Le conseil municipal est invité à autoriser l'actualisation des crédits de paiement avec un total de 2.582.922,21 €.

Le conseil municipal adopte.

20h50 Votants : **131**

Pour : **95** Contre : **0** Abstentions : **36** NPPV : **0**

29 – MISE AUX NORMES DE L'HOTEL DE COMMUNAUTE – AUTORISATION DE PROGRAMME (15D00003) – ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT N°1/2019

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Compte tenu du déroulement des travaux, il est aujourd'hui proposé d'actualiser les crédits de paiement de cette opération de la manière suivante :

Total AP 2013/2020	3 617 245.82
CP 2013	-
CP 2014	415 006.74
CP 2015	1 639 755.50
CP 2016	1 365 274.43
CP 2017	52 510.89
CP 2018	11 358.39
CP 2019	29 725.45
CP 2020	103 614.42

Le conseil municipal est invité à autoriser l'actualisation des crédits de paiement avec un total de 3.617.245,82 €.

Le conseil municipal adopte.

20h51 Votants : **131**

Pour : **123** Contre : **0** Abstentions : **8** NPPV : **0**

30 – EXTENSION DU CIMETIERE – AUTORISATION DE PROGRAMME (15D00014) – ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT N°1/2019

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Compte tenu du déroulement des travaux, il est aujourd'hui proposé d'actualiser les crédits de paiement de cette opération de la manière suivante :

Total AP 2015/2020	508 000.00
CP 2015	81 564.00
CP 2016	15 530.64
CP 2017	172 468.99
CP 2018	1 380.53
CP 2019	5 908.00
CP 2020	231 147.84

Le conseil municipal est invité à autoriser l'actualisation des crédits de paiement avec un total de 508.000,00 €.

Le conseil municipal adopte.

20h52 Votants : **131**

Pour : **123** Contre : **0** Abstentions : **8** NPPV : **0**

31 – RENOVIATION SUZANNE BRES – AUTORISATION DE PROGRAMME (15 D00015) – ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT N°1/2019

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Compte tenu du déroulement des travaux, il est aujourd'hui proposé d'actualiser les crédits de paiement de cette opération de la manière suivante :

Total AP 2015/2020	1 660 707.00
CP 2015	32 589.86
CP 2016	1 569 710.60
CP 2017	42 012.72
CP 2018	5 220.29
CP 2019	960.00
CP 2020	10 213.53

Le conseil municipal est invité à autoriser l'actualisation des crédits de paiement avec un total de 1.660.707,00 €.

Le conseil municipal adopte.

20h52 Votants : **131**

Pour : **122** Contre : **0** Abstentions : **9** NPPV : **0**

32 – COOPERATIVE DU BECQUET – AUTORISATION DE PROGRAMME (16D00028) – ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT N°1/2019

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

***Gilbert LEPOITTEVIN** : J'aurai préféré CLSH du Becquet comme on l'a dénommé au dernier conseil municipal.*

Compte tenu du déroulement des travaux, il est aujourd'hui proposé d'actualiser les crédits de paiement de cette opération de la manière suivante :

Total AP 2016/2019	3 012 242.00
CP 2016	4 726.00
CP 2017	129 841.54
CP 2018	923 731.03
CP 2019	1 953 943.43

Le conseil municipal est invité à autoriser l'actualisation des crédits de paiement avec un total de 3.012.242,00 €.

***Alain BRUNET** : Une petite explication. Comment se fait-il que l'on passe un AP en 2016/2017 à 2 425 000 € à un AP de 3 millions ce qui fait une augmentation de plus de 22 %, concernant la totalité du coût ?*

***Gilbert LEPOITTEVIN** : c'est parce qu'on a intégré dans l'AP/CP tout ce qui est extérieur puisque la première délibération concernait le local en tant que tel et on a repris les extérieurs pour que le projet soit totalement terminé.*

***Benoît ARRIVE** : Merci donc le chantier est très avancé comme vous pouvez le constater*

Le conseil municipal adopte.

20h54 Votants : **131**

Pour : **106** Contre : **0** Abstentions : **25** NPPV : **0**

33 – EXTENSION DE L'ÉCOLE ÉGLANTINE – AUTORISATION DE PROGRAMME (16D00048) – ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT N°1/2019

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Compte tenu du déroulement des travaux, il est aujourd'hui proposé d'actualiser les crédits de paiement de cette opération de la manière suivante :

Total AP 2016/2019	1 977 650.00
CP 2016	-
CP 2017	135 560.15
CP 2018	774 040.74
CP 2019	1 068 049.11

Le conseil municipal est invité à autoriser l'actualisation des crédits de paiement avec un total de 1.977.650,00 €.

***Alain BRUNET** : Même genre de question comment se fait-il qu'on passe de 1 720 000 € à 1 977 000 € c'est à dire pratiquement de 15 % de plus.*

***Gilbert LEPOITTEVIN** : C'est parce que comme je vous l'ai indiqué précédemment sur la précédente délibération on a intégré dedans tous les espaces extérieurs pour que l'école soit totalement terminée quand elle sera utilisée et qu'on y revienne pas.*

Le conseil municipal adopte.

20h55 Votants : **131**

Pour : **127** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

34 – CONSTRUCTION D'UN POLE PETITE ENFANCE ZONE DES BASSINS – AUTORISATION DE PROGRAMME (18D00269) – ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT N°1/2019

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Compte tenu du déroulement des travaux, il est aujourd'hui proposé d'actualiser les crédits de paiement de cette opération de la manière suivante :

Total AP 2018-2020	4.962.080,64 €
CP 2018	188.702,95 €
CP 2019	2.413.170,75 €
CP 2020	2.360.206,94 €

Le conseil municipal est invité à autoriser l'actualisation des crédits de paiement avec un total de 4.962.080,64 €.

Le conseil municipal adopte.

20h56 Votants : **131**

Pour : **127** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

35 – COMPLEXE SPORTIF CHANTEREYNE – REHABILITATION EN VUE DE L'ACCUEIL DU SPORT DE HAUT NIVEAU – AUTORISATION DE PROGRAMME (18D00289) – ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT N°1/2019

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Compte tenu du déroulement des travaux, il est aujourd'hui proposé d'actualiser les crédits de paiement de cette opération de la manière suivante :

Total AP 2018-2020	11.785.631,00 €
CP 2019	140.000,00 €
CP 2020	1.190.000,00 €
CP 2021	3.830.000,00 €
CP 2022	3.300.000,00 €
CP 2023	3.325.631,00 €

Le conseil municipal est invité à autoriser l'actualisation des crédits de paiement avec un total de 11.785.631,00 €.

Frédéric LEQUILBEC : Monsieur le Maire, en préambule par rapport à deux réponses tout à l'heure sur différents AP/CP et des montants importants c'est toujours étonnant que les espaces verts ne soient pas comptés autour des bâtiments y compris un espace programme c'est toujours axé autour du bâtiment, ceci est une petite remarque en passant. Dans le propos sur Chantereyne avant d'en venir sur le fond je fais lien avec un point qu'on a évoqué toute à l'heure M. le Maire en votre absence, M. TISON intervenait pour essayer de me rassurer en me disant que le complexe sportif Chantereyne était en bon état, heureusement qu'il est en bon état, heureusement que l'on va dépenser que 11 millions d'euros. Qu'est-ce que ça aurait donné s'il n'avait pas été en bon état ? Plus sérieusement parce que je pense effectivement que les propos rassurants de M. TISON sont loin de la réalité de l'état de ce bâtiment. Nous voterons effectivement contre ce programme et cette programmation budgétaire, non pas tant sur l'étalement annuel mais à nouveau sur le fond. Nous considérons toujours que la rénovation de Chantereyne à ce prix n'est pas raisonnable, on est au tout début du projet et nous ne serons pas 11 millions à la fin. On commence une aventure nouvelle, une aventure qui rappelle curieusement celle de la passerelle, on vous le dit à chaque fois, vous ne serez pas étonné mais 11 millions pour la rénovation d'un bâtiment qui ne répond plus aux objectifs d'un bâtiment moderne, d'accueil de manifestations sportives, d'accueil de manifestations culturelles en tout cas d'un équipement digne d'une ville comme Cherbourg-en-Cotentin, il était urgent d'attendre, urgent de penser le bâtiment différemment en partenariat avec d'autres collectivités et ne pas s'enfermer dans une aventure à 11 millions d'euros qui nous en coûtera beaucoup plus à la fin.

Benoît ARRIVE : Très bien merci, quelques éléments de réponse sans aller trop loin dans le débat puisque qu'effectivement on a un point de désaccord là-dessus et de façon sous-jacente à votre intervention, il y a un débat qui revient de façon récurrente sur la capacité du Cotentin à se doter, puisque c'est bien à l'échelle du Cotentin d'une fameuse Aréna à plus de 20 millions d'euros ou à 25 millions d'euros, c'est ce qui s'entend derrière vos propos. Moi, je suis Maire de Cherbourg-en-Cotentin une Aréna à l'échelle du Cotentin comme une patinoire d'ailleurs j'y suis bien sûr favorable mais elle ne peut être financée qu'à l'échelle de son bassin d'utilisation, c'est donc minimum à l'échelle du Cotentin et à l'échelle du Département, puis bien sûr avec un soutien massif de la Région mais pour cela on compte sur vous. Néanmoins Chantereyne est un équipement aujourd'hui extrêmement utilisé. Ce n'est pas uniquement la salle de hand sur le sport professionnel, Chantereyne est utilisé par les seniors, par les écoles. Je rappelle que c'est plus de 5 000 scolaires par semaine qui passent à Chantereyne sur un site auquel on est extrêmement attaché en cœur de ville à proximité du port de plaisance, à proximité de la piscine et qu'il faut de toute façon réhabiliter Chantereyne pour maintenir à la fois les 5 000 scolaires par semaine qui viennent bien souvent à pied je le rappelle, et puis bien sûr l'ensemble des activités du vivre ensemble et du lien social puisque Chantereyne c'est aussi la salle de beaucoup de réunions, de thés dansants, de repas pour nos seniors, c'est une salle extrêmement utilisée en cœur de ville et on ne peut pas à la fois défendre la revitalisation du cœur de ville et en même temps vouloir comme je l'entends parfois dans des réunions en off, raser Chantereyne et reconstruire à la périphérie de la ville. Je crois que ça n'a pas de sens. Notre projet c'est de réhabiliter Chantereyne parce qu'il le faut. On essaiera dans l'ancienne patinoire, vous le savez, de créer une salle de basket puisqu'on a aussi des demandes et de faire de Chantereyne un équipement moderne en cœur de ville accessible à pied et qui permette aussi aux spectateurs le vendredi soir ou le samedi soir après des événements sportifs ou autres d'aller en ville, dans les restaurants ou dans les bars de la ville. Donc on s'est engagés sur cet aspect-là ça ne veut pas dire qu'on ne soutiendra pas un projet de complexe. Vous savez comme vous je suis favorable à une patinoire à l'échelle du Cotentin, je pense qu'on peut tous être favorables intellectuellement, mais faut aussi aller au-delà du « y'a qu'à, faut qu'on », on peut tous être favorables à une salle pour le Cotentin dans sa globalité c'est 180 000 habitants à 20 ou 25 millions d'euros. Mais il y a d'autres questions qui se posent qu'il faudra aborder Monsieur LEQUILBEC sur le financement qui paye cette salle : Est-ce que ce sont des investisseurs privés comme on a pu le voir à Cesson-Sévigné qui loue ensuite extrêmement cher les locaux, soit aux clubs ou soit à la ville ?. Regardez l'exemple de Cesson-Sévigné je pense qu'on en parlera dans quelques semaines ou dans quelques mois puisqu'il y a une salle à plus de 20 millions d'euros qui a été construite avec un club qui descend et qui va jouer demain au niveau de la JS à Cherbourg donc je pense que

l'équilibre économique sur Cesson-Sévigné dont on nous a beaucoup parlé ces dernières semaines. Je pense qu'on aura l'occasion encore une fois d'en reparler dans quelques mois lorsqu'on verra que avec un club qui descend c'est un peu compliqué en termes de recettes. Notre projet, c'est de rénover Chantereyne parce qu'on y croit, parce que c'est en cœur de ville, parce que c'est une salle extrêmement utilisée parce qu'il y a les 5 000 scolaires. Pour le reste, on sera à vos côtés pour défendre éventuellement d'autres projets avec le Département, la Région, l'agglomération. Encore faut-il que l'agglomération considère que ce sont dans ses priorités le moment venu. Et puis surtout, il faudra qu'on réponde collectivement et avec clairvoyance et sérieux à la question du financement de ce type d'équipement qui aujourd'hui n'est absolument pas abordé ni par les uns, ni par les autres.

Le conseil municipal adopte.

21h02 Votants : **131**

Pour : **106** Contre : **0** Abstentions : **25** NPPV : **0**

36 – RECONVERSION DU SITE DE LA POLLE POUR AMENAGEMENT TENNISTIQUE ET RENOVATION DU STADE DES FOURCHES – AUTORISATION DE PROGRAMME (18D00329) – ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT N°1/2019

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Compte tenu du déroulement des travaux, il est aujourd'hui proposé d'actualiser les crédits de paiement de cette opération de la manière suivante :

Total AP 2018-2020	4.839.502,00 €
CP 2018	41.975,18 €
CP 2019	1.852.238,25 €
CP 2020	2.945.288,57 €

Le conseil municipal est invité à autoriser l'actualisation des crédits de paiement avec un total de 4.839.502,00 €.

Le conseil municipal adopte.

21h03 Votants : **131**

Pour : **126** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **1** (Régine Besuelle)

37 – TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) – TARIFS 2020

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Comme pour les valeurs des bases locatives et les tarifs municipaux, il est proposé au conseil municipal d'actualiser de +1,60 % (taux de croissance légale) les tarifs 2019.

Les tarifs applicables au 1er janvier 2020 sont proposés comme suit :

Superficie des enseignes	
< ou = à 7 m ²	Exonéré
<= à 12 m ² (autres que scellées au sol)	Exonéré
<= à 12 m ²	21.10 €
Entre 12 et 20 m ²	21.10 €
Entre 20 et 50 m ²	42.20 €
Plus de 50 m ²	84.40 €

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques		Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques	
Superficie <= à 50 m ²	21.10 €	Superficie <= à 50 m ²	63.30 €
Superficie > à 50 m ²	42.20 €	Superficie > à 50 m ²	126.60 €

Il est également proposé de maintenir le régime d'exonérations voté en 2019 à savoir :

- l'exonération de plein droit des enseignes dont la superficie totale est inférieure ou égale à 7 m² ;
- l'exonération, en application de l'article L.2333-8 du CGCT, des enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m² ;
- l'application d'une réfaction du tarif de 50 % pour les surfaces dont la somme des superficies est comprise entre 12 et 20 m².

Le conseil municipal adopte.

21h04 Votants : **131**

Pour : **126** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

38 – HARMONISATION DES TARIFS – PISCINES ET CENTRE AQUATIQUE

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Cette délibération propose la mise en place de tarifs similaires pour les différents établissements. Il est proposé de supprimer tous les tarifs « hors commune », de prioriser l'accès aux animations et cours pour les habitants de Cherbourg-en-Cotentin et d'avoir des établissements plus attractifs pour les vacanciers.

Tarifs	Centre aquatique, piscines Chantereyne et Collignon	Piscines Le Maupas et La Butte
ACCÈS AUX BASSINS		
Entrée unique – Plein tarif	4,00 €	2,90 €
Entrée unique – Tarif réduit	3,20 €	2,00 €
<u>Carte 10 entrées</u>		
– Plein tarif	32,00 €	20,00 €
– Tarifs réduits	27,00 €	15,00 €
Carte 10 heures	19,00 €	Non proposée
1er achat carte abonnement	2,00 €	
Services Municipaux, Groupes, associations et organismes ayant signé une convention	Gratuit	
Associations et organismes non conventionnés (avec réservation préalable)		
Tarif plein	3,00 €	2,00 €
Tarif réduit (-17 ans)	2,00 €	1,50 €

ESPACES DÉTENTE PISCINES CHANTEREYNE ET CENTRE AQUATIQUE		
	Formule 1 Du lundi au vendredi périodes scolaires de la zone + ouverture partielle d'une partie de l'espace	Formule 2 Week-end + jours fériés + vacances scolaires de la zone B
Entrée unique	5,20 €	7,20 €
Carte 5 entrées	25,00 €	35,00 €
1er achat carte abonnement	2,00 €	
ANIMATIONS ET COURS (SÉANCE)		
<u>Animations adulte :</u> aquagym, aquafitness, aquapalm, aquatraining, vaincre sa peur...	6,50 €	
Location aquabike pendant les séances d'animation	6,10 €	
Animation avec matériel spécifique (aquabike...)	10,00 €	
Cours collectifs adultes : leçons et perfectionnement	5,50 €	
<u>Cours collectifs :</u> enfants (-17 ans) leçons et perfectionnement	4,20 €	
Animation enfants (- 17 ans)	4,00 €	
Location aquabike sur ouverture publique sans accompagnement spécifique (30 minutes)	4,00 €	
Location ligne d'eau (heure)	30,00 €	
Location bassin (heure) Sans surveillance	100,00 €	
Écoles primaires publics et privées sous contrat de Cherbourg-En-Cotentin,	gratuit	
Accueil des écoles primaires, « hors commune », des collèges et lycées sans soutien pédagogique	40,00 €	
Accueil des écoles primaires « hors commune » collèges et lycées avec soutien pédagogique	70,00 €	

Le conseil municipal est invité à valider les nouvelles dispositions à partir de la rentrée scolaire 2019/2020.

Richard DELESTRE : *Monsieur le Maire à la faveur de cette délibération, je m'en saisis pour évoquer le nombre de personnes qui ne savent pas nager et je me demande et je vous interroge, quel serait le rôle d'une municipalité pour encourager l'apprentissage de la natation ? Par exemple en offrant des créneaux, d'autres créneaux ainsi que des maîtres-nageurs à l'apprentissage de la natation pour les scolaires.*

Dominique HEBERT : *Vous avez raison, je pense que c'est un enjeu de santé publique au niveau national. Tous les ans on voit dans les médias apparaître les chiffres de noyades dans des piscines privées ou même à la plage et à la mer. Donc c'est un enjeu public important et pour ce faire au niveau de Cherbourg-en-Cotentin, dans nos piscines, nous accueillons les scolaires à partir de la grande section jusqu'aux élèves de*

sixième avec des cours de natation, de façon à donner les cours de natation et apprendre à nos enfants à nager. Cela fait déjà plusieurs années, par rapport à l'âge des piscines, plusieurs générations qui ont pu se succéder. Et je crois qu'on peut s'enorgueillir d'avoir cette politique aussi de santé publique et de prévention en tout cas au-delà de l'apprentissage des sports aquatiques, c'est aussi préserver nos enfants des risques que peuvent amener la mer, les piscines et autres. C'est un enjeu qui est en fait couvert pour l'ensemble des communes déléguées. Il faut peut-être qu'on aille plus loin. Je sais que l'on a encore des classes de Querqueville qui peuvent aller sur Beaumont et on travaille pour mettre en œuvre des créneaux pour les accueillir sur la piscine d'Equeurdreville, mais aujourd'hui l'objectif est bien celui-là c'est que l'ensemble des élèves dans les écoles de Cherbourg-en-Cotentin puissent accéder à ces cours de natation depuis la grande section jusqu'à la sixième. Sachant qu'au bout du cycle ils passent des épreuves qui permettent de valider que les élèves savent nager et je n'ai plus le chiffre exact des taux de réussite de ces épreuves, mais on s'approche des 100% d'excellent niveau. Je vois qu'il y en a qui me font des non, on est largement au-delà des 90%. On vous donnera les chiffres des résultats des tests faits par les agents municipaux dans les piscines municipales mais je n'ai plus le chiffre exact mais je peux vous affirmer qu'il est au-delà des 90%.

Benoît ARRIVE : C'est aussi pour cela que nous répondions l'autre jour avec Sébastien FAGNEN à une question sur la piscine de la butte, Franck TISON était également présent lors de l'inauguration de la belle salle Montécot que l'on a livrée il y a quelques semaines. On a aujourd'hui un nombre de piscines suffisant à Cherbourg-en-Cotentin au regard de notre population et on a pu indiquer aux habitants que la piscine de la Butte et Sébastien FAGNEN en a parlé au conseil communal, me semble-t-il, a vocation à être réhabilitée dans les années qui viennent parce que c'est un équipement de proximité, mais c'est aussi un équipement qui par définition participe à l'apprentissage de la natation et donc dans les prochaines années on lancera un programme de rénovation de cette piscine, qui en plus d'être une piscine de proximité, a un intérêt architectural puisqu'elle fait partie des dernières piscines « tournesol » dont beaucoup ont disparu malheureusement dans notre pays.

Alain BRUNET : J'ai une question concernant les associations qui accèdent au bassin, je dirais en dehors des horaires publics évidemment. Je vois dans le tableau accès au bassin qu'effectivement pour les associations ayant signé une convention c'est gratuit. Et quand je reprends le tableau page suivante je vois que la location du bassin à l'heure coûterait 100 euros sans surveillance. Or, c'est parfois le cas des associations qui ont leur propre surveillance en interne mais pas de surveillance de la part de la municipalité. Est-ce que c'est de la mise en place d'un coût supplémentaire pour les associations ?

Dominique HEBERT : Non, les associations avec lesquelles on a des conventions, cela se passe principalement sur la piscine Chantereyne puisqu'il y a beaucoup de clubs. L'intérêt avec Cherbourg-en-Cotentin, on a cinq piscines différentes, on peut faire en sorte qu'elles travaillent en complémentarité les unes des autres. Sur Chantereyne il y a l'accueil du public et aussi l'accueil des associations liées aux sports nautiques. La commune déléguée de Cherbourg-Octeville, historiquement, avait un certain nombre de conventions avec des associations ou là, dans les conventions il y a des conditions d'accueil et de responsabilité de surveillance par association. Ce que vous évoquez le tarif de 100 euros par ligne ce serait pour des associations avec lesquelles nous n'avons pas passé de convention et qui souhaiteraient pour une raison ou une autre une manifestation, un événementiel ou quoi que ce soit, louer une piscine de la ville, et si on accepte de la louer il y a un tarif de 100 euros la ligne.

Le conseil municipal adopte.

21h12 Votants : **131**

Pour : **126** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

39 – HARMONISATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DES PISCINES ET CENTRE AQUATIQUE

Rapporteur : Dominique HÉBERT

Les tarifs des 5 piscines de Cherbourg-en-Cotentin étant harmonisés il convient de proposer un même règlement intérieur commun afin d'observer une cohérence entre les équipements et d'offrir un même cadre réglementaire à l'ensemble des usagers.

Le conseil municipal est invité à valider les nouvelles dispositions présentées dans le règlement intérieur ainsi que le règlement des inscriptions à partir de la rentrée scolaire 2019/2020.

***Hervé BURNOUF** : J'ai bien vu la modification qui était sur table et je pense que j'étais plutôt d'accord avec la première version et donc de ce fait je pense que le fait religieux doit être inscrit et dans le cadre de la laïcité, je ne suis pas d'accord avec ce règlement.*

Le conseil municipal adopte.

21h16 Votants : **131**

Pour : **101** Contre : **5** Abstentions : **25** NPPV : **0**

40 – TRANSFORMATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN HERBE EN UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE AVEC ECLAIRAGE – STADE GEORGES FATOME – COMMUNE DELEGUEE DE TOURLAVILLE

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

***Benoît ARRIVE** : J'en profite puisqu'on parle de gazon synthétique pour vous dire que les travaux des Fourches avancent plutôt bien. Vous devez passer devant comme moi et le rendu est assez exemplaire. En tout cas, les travaux avancent et l'équipement est très attendu et cela change quand même l'allure on passe une autre dimension quand on passe devant.*

Le projet présenté en phase AVP (avant-projet) concerne l'étude des travaux de transformation d'un terrain de football en herbe en terrain en gazon synthétique avec éclairage sportif et traitement des abords, pour un budget de 1.096.152,50 €. La Fédération Française de Football est susceptible d'apporter des aides financières pour ce type d'équipement et l'autofinancement de la ville sera réduit à hauteur des sommes versées.

Le conseil municipal est invité à valider le programme de transformation, valider le budget prévisionnel de l'opération et autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges auprès des financeurs potentiels.

***Jacques HUBERT** : J'aurais voulu une précision, le gazon non issu du recyclage de pneus sera t-il chiffré avec la variante en organique liège écorce de coco ?*

***Gilbert LEPOITTEVIN** : sur le terrain synthétique, nous sommes allés voir, il y a plusieurs sortes de terrains synthétiques, vous avez du SBR, ce sont des granulats issus de la transformation de pneus usagés. Après vous avez des composantes EPDM. Et puis après vous avez des granulats qui sont organiques comme le liège. Ces granulats à liège ont des spécificités particulières et on a été visité le terrain synthétique de rugby de Saint-Lô qui est un granulat liège et qui comme c'est un composé organique, il ne faut pas trop qu'il y ait de végétation autour sinon il y a certaines ordures qui peuvent pousser à l'intérieur. Donc sur le terrain synthétique de Pontmarais au niveau du stade Georges FATOME c'est un terrain qui est utilisé par les scolaires et utilisé par les stades de foot. Pendant la période hivernale notamment à partir de la mi-décembre jusqu'au 15 mars, il est très peu utilisé puisqu'il est gorgé d'eau et les entraînements de jeunes ne peuvent pas avoir lieu sur ces terrains-là. Donc c'est pour cela qu'il a été retraité en gazon synthétique et de ce fait il est aussi surélevé de 20 cm afin que le drainage soit efficace sur ce terrain.*

Le conseil municipal adopte.

21h21 Votants : **131**

Pour : **125** Contre : **0** Abstentions : **6** NPPV : **0**

41 – ORGANISATION DE COURSES CYCLISTES. SUBVENTION A L'AMICALE CYCLISTE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

L'Amicale Cycliste Cherbourg-en-Cotentin organise 3 courses cyclistes sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin sur l'année 2019 qui sont inscrites au calendrier officiel, et offrent à la fois une véritable épreuve sportive et sont une réelle animation pour notre territoire.

Afin de permettre à l'association de mener à bien ces organisations, il est proposé de lui attribuer une subvention de 3 000 € au titre de l'année 2019.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser, Monsieur le Maire, à verser à l'association « Amicale Cycliste Cherbourg-en-Cotentin » une subvention de 3 000 €,
- autoriser, Monsieur le Maire, à signer l'avenant à la convention d'objectifs.

La dépense sera imputée au budget 2019 article 6574 env 46532 (projets associatifs) et fera l'objet d'un virement de crédit vers l'enveloppe 44485.

Le conseil municipal adopte.

21h22 Votants : **131**

Pour : **128** Contre : **A** Abstentions : **3** NPPV : **0**

42 – ASSOCIATION CHERBOUGETOI. DEMANDE DE SUBVENTION CHERBOURG EN COULEURS

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

Fort de son édition 2018, qui avait attiré environ 10 000 visiteurs, l'association cherBOUGEToi a décidé de mettre en place une nouvelle édition du festival Cherbourg en couleur.

Pour rappel, l'évènement s'est déroulé le samedi 18 mai 2019 de 14h à 23h30 sur la plage verte de la commune déléguée de Querqueville. Un village associatif a été mis en place avec une vingtaine d'associations. Plusieurs d'entre elles ont proposé des animations. Plusieurs lancers de poudre ont eu lieu et un concert a été organisé à partir de 18h.

Le budget prévisionnel de l'évènement :

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
Achats	22 500,00 €	Ventes de produits finis	19 420,00 €
Communication	1 400,00 €	Subvention Cherbourg-en-Cotentin	2 500,00 €
Services extérieurs	600,00 €	Aides privées	10 000,00 €
Charges du personnel	6 050,00 €		
Charges exceptionnelles	850,00 €		
Impôts et taxes	120,00 €		
Charges fixes de fonctionnement	400,00 €		
TOTAL	31 920,00 €	TOTAL	31 920,00 €

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser le versement d'une subvention pour la manifestation « Cherbourg en couleur » 2019 à hauteur de 2 500 € à l'association cherBOUGEToi
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette subvention
- dire que cette dépense sera imputée sur le budget 2019 – article 6574

Le conseil municipal adopte.

21h23 131

Pour : **128** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

43 – AVENANT N°2 A LA CONVENTION D’OBJECTIFS AVEC L’ASSOCIATION LES PETITS MARMOTS SITUEE 1, AVENUE DE BREMERHAVEN. COMMUNE DELEGUEE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Dans le cadre d’une démarche de partenariat, la ville de Cherbourg-Octeville, considérant les besoins en matière d’accueil de la petite enfance et d’éducation, a souhaité accompagner la réalisation des projets associatifs en faveur des familles, en signant une convention d’objectifs avec la crèche parentale portée par l’association « Les Petits Marmots ».

Une convention pluriannuelle d’objectifs pour une durée de quatre ans a donc été signée avec l’association « Les Petits Marmots », à compter du 1er janvier 2016 avec une subvention annuelle qui s’élève à 52 045 €.

Unique crèche parentale dans le département de la Manche, agréée pour 20 places, la crèche associative « Les Petits Marmots » suscite toujours l’intérêt de la collectivité et complète le panel des modes d’accueils du jeune enfant sur le territoire de la commune nouvelle

La crèche parentale des Petits Marmots s’est investie en lien avec les parents et les enfants pour présenter un projet intitulé "re-pas pareil" avec la création de repas thématiques et zéro gaspi. Toute l’équipe de la crèche (parents et professionnels) a participé au projet ainsi que les 35 enfants inscrits.

Ce projet a reçu le trophée de la Girafe d'argent à Paris le 17 mai dernier, pour récompenser sa création.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer l’avenant numéro 2 à la convention d’objectifs « Les Petits Marmots » pour verser à cette association, au titre des Girafes Awards cette année, une subvention exceptionnelle de 2 000 euros en 2019, sur le budget de la direction Petite Enfance – Enfance Grands Projets de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, nature 6574 sur la ligne de crédit 43791.

Le conseil municipal adopte.

21h26 Votants : **131**

Pour : **123** Contre : **0** Abstentions : **8** NPPV : **0**

44 – COMITE DES FETES DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LA GLACERIE. CONVENTION D’OBJECTIFS. ANNEE 2019. AVENANT N° 1

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

L’association "Le comité des fêtes" de la commune déléguée de La Glacerie contribue au dynamisme associatif, en proposant des manifestations de diverses ampleurs, dont la plus importante, la fête de la Saint-Gobain sur le site de la Manufacture au village de La Verrerie.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 13 décembre 2018 et dans l’attente du vote du budget primitif 2019, a décidé d’accorder à l’association une subvention de 11.250 €, dont le montant figure dans la convention d’objectifs et de moyens signée entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et le comité des fêtes.

Lors du vote du budget primitif 2019, le conseil municipal a décidé d’accorder à l’association « le comité des fêtes » une subvention de 21.700 €.

L’objectif de cette délibération est de présenter l’avenant financier applicable :

ASSOCIATION	SUBVENTION TOTALE	1^{ère} SUBVENTION	SOLDE
Association "Le comité des fêtes"	21.700 €	11 250 €	10.450 €

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs avec l'association « le comité des fêtes » de la commune déléguée de La Glacerie.

Le conseil municipal adopte.

21h27 Votants : **131**

Pour : **130** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

45 – VENTE D'IMMEUBLE. ANCIEN CENTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE ET COUR 26, RUE DES MOULINS. COMMUNE DELEGUEE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

La commune de CHERBOURG-EN-COTENTIN est propriétaire d'un ensemble immobilier cadastré section AY 413, situé à l'angle de la rue de l'Eglise et de la rue des Moulins, sur la commune déléguée de CHERBOURG-OCTEVILLE, ancien Centre Médico-Psycho-Pédagogique aujourd'hui désaffecté.

Il s'agit d'un ensemble immobilier comportant un bâtiment à usage de bureaux édifié sur cinq niveaux (dont un sous-sol et un niveau en combles), un préau ainsi qu'une cour à l'avant.

Dans la mesure où l'établissement appartenant à la collectivité était précédemment affecté à l'exercice d'un service public, ce bien dépend encore actuellement du domaine public de la collectivité.

Fermé au public et désaffecté depuis le 31 août 2017, il est proposé au conseil municipal d'acter formellement son déclassement.

Est contiguë à cet immeuble une cour, dépendant précédemment de l'ancienne école Prévert, qui peut être rattachée pour partie à l'immeuble ; les escaliers extérieurs du bâtiment y accédant directement à l'arrière de ce bâtiment.

Il est précisé que l'ensemble des locaux et espaces extérieurs de l'ancienne école J. Prévert, désaffectés depuis le 1er septembre 2015, ont fait l'objet :

- d'un avis favorable à la désaffectation des locaux scolaires de l'école élémentaire J. Prévert,
- d'une délibération du Conseil Municipal de la Ville de CHERBOURG-OCTEVILLE en date du 25 juin 2015 portant fermeture de l'école J. Prévert à compter de la rentrée scolaire 2015-2016 et désaffectation de son usage scolaire des locaux et espaces extérieurs de l'école J. Prévert

L'Association « Les Petits Bateaux » a créé à la rentrée 2018 une école bilingue d'enseignement MONTESSORI et a manifesté son intérêt à acquérir cet ensemble immobilier, avec une partie de la cour, pour une superficie d'environ 270 m.

Dès lors, l'association a présenté le 2 avril 2019 une offre d'achat au prix de QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT MILLE EUROS (458.000,00€) net vendeur, sous condition suspensive d'obtention préalable d'un prêt, nécessaire au financement de cette acquisition et à la réalisation des travaux indispensables, et d'obtention d'autorisation administrative. Cette acquisition serait effectuée par la société civile immobilière « SCI HYDRA ».

L'acquéreur s'engage à faire le nécessaire, par ses propres moyens, afin d'interdire l'accès aux occupants de l'immeuble vendu à l'immeuble conservé par la Ville, jusqu'à la réalisation des travaux d'édification de la clôture définitive. La responsabilité de la ville ne pourra être engagée en cas de non-respect de cette clause par les occupants de l'immeuble vendu.

Le conseil municipal est invité à :

- acter formellement le déclassement de l'immeuble et de l'ensemble des locaux et espaces extérieurs de l'ancienne école J. Prévert, dont la désaffectation matérielle a été constatée,
- approuver la cession de l'immeuble et d'une partie de la cour dépendant de l'immeuble pour une superficie d'environ 270m², surface à parfaire par document d'arpentage, situés rue des Moulins, sur la commune déléguée de CHERBOURG-OCTEVILLE, au profit de la société civile immobilière « SCI HYDRA », au prix net vendeur de QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT MILLE EUROS (458.000,00€), l'intégralité des frais d'acte notarié restant à la charge de l'acquéreur,
- autoriser l'acquéreur à déposer dès à présent toute demande d'autorisation d'urbanisme sur le bien vendu,

- autoriser l'acquéreur, dès que ce dernier aura assuré lesdits lieux en qualité d'occupant non-proprétaire et fourni à la collectivité une copie de son attestation d'assurance, à prendre possession des lieux dès avant la régularisation de l'acte authentique de vente, et à démarrer les travaux nécessaires à l'enseignement ; étant ici précisé que les travaux seront réalisés aux risques et périls de l'acquéreur, qui sera tenu, en cas de non-réalisation de la vente, de procéder à la remise en l'état initial du bien, la collectivité n'étant quant à elle tenue au versement d'aucune indemnité en cas d'amélioration éventuelle du bien,
- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique contenant vente et création de servitudes à recevoir par l'un des notaires de l'Etude des Maîtres MOTIN et BOISROUX, Notaires associés rue Emmanuel Liais sur la commune déléguée de CHERBOURG-OCTEVILLE, et tout avant-contrat nécessaire,
- à dire que la recette sera versée au Budget Principal.

Kristelle JOLY : *Nous voterons contre cette délibération pour le déclassement d'un bien public pour une école privée hors contrat. En effet, l'école Montessori école payante pour une minorité, ne correspond pas à nos valeurs pour une école républicaine pour tous gratuite. Enjeu du bien vivre ensemble et de la mixité. La pédagogie Montessori comme toutes les pédagogies dites nouvelles même si elles sont anciennes, sont très intéressantes. Je pense même qu'elles sont nécessaires et contribuent à l'épanouissement de nos enfants, mais dans le cadre d'une école pour le plus grand nombre. A Cherbourg, les enfants de l'école Montessori ont la chance de manger la bonne cuisine locale bio du club dînette pendant que les autres attendent que la ville améliore les repas. Vous allez nous dire que vous y travaillez sur la restauration collective, et c'est vrai. Mais à quel rythme ? 9 % de bio et 14 % de local actuellement. En 2020, 15 % de bio et 35 % de local, c'est mieux, mais on peut s'interroger quant à la CAC où un projet pour un plan alimentaire de territoire a été présenté et où l'on ne parle à aucun moment de bio. 450 000 euros qu'allez-vous en faire ? Nous vous faisons des propositions, réhabiliter Picquenot, financer le BAFA des jeunes pour relancer l'éducation populaire et ainsi favoriser l'accès aux colos et aux centres aérés pour tous et un emploi citoyen pour les jeunes, accélérer la mise en place d'une restauration de qualité en mettant des maraîchers en permaculture en régie publique. On a plein d'autres pistes si vous voulez.*

Benoît ARRIVE : *Quelques éléments là-dessus, sur l'aspect restauration vous savez qu'effectivement on y travaille. Vous êtes d'ailleurs associés à la réflexion avec beaucoup d'autres. On a revu, je faisais un point l'autre jour à M. LEJAMTEL, on vient de revoir le Département puisqu'on essaye d'acheter l'ancien équipement LEBAS pour en faire un équipement de production sous maîtrise publique et avancer sur un certain nombre de sujets. Voilà je ne veux pas être trop long mais on est en pleine négociation. On a revu le Département dernièrement les choses avancent. On essaye à la fois d'acquiescer le bien tout en faisant attention aussi à nos budgets, non pas d'investissements mais surtout des budgets de fonctionnement donc on est aujourd'hui dans une relation un peu compliquée avec le Département et la SHEMA là-dessus. Mais tout ça vous le savez, puisque je sais que Dominique Hébert qui pilote ce dossier vous fait des points réguliers et je pense que là-dessus, sur l'aspect alimentation nous avons la même ambition que vous, en travaillant et en essayant aussi de dynamiser l'agglomération sur ces questions de projet agricole territorial puisqu'il y a aussi la mobilisation de la filière agricole à mener pour qu'elle soit capable de fournir les produits locaux. Voilà, je ne m'étendrai pas là-dessus mais on continuera à échanger avec vous dans les groupes de travail.*

Jean LAGARDE : *Il voudrait dire combien je suis surpris de cette délibération, combien elle ne me convient absolument pas. Moi je ne suis pas un spécialiste des méthodes appliquées dans les écoles mais ce que j'ai lu sur les méthodes Montessori, c'est qu'elles conviennent parfaitement à l'état libéral et à la formation des gens pour demain de diriger le pays d'une façon très ultralibérale. Pour moi, c'est l'abandon de la suprématie des programmes unificateurs, donc ça contribue à l'éclatement de l'éducation nationale. L'école de la République c'est de construire le citoyen et son esprit critique et cette méthode, à mon avis, disparaît puisque cette école privilégie le registre cognitif individuel. Ne pas voir ou vouloir voir que cette décision va à l'encontre de nos valeurs, en tout cas des miennes, et des batailles pour sauver l'école publique est pour moi très choquant et envoie un message très fort contre l'école publique. Je suis surpris qu'on mette les établissements publics même s'ils sont en voie de non utilisation pour une école privée hors contrat je crois que c'est participer à la mise en œuvre de cette politique libérale, l'accompagner. Alors on peut toujours crier, hurler, dire non il ne faut pas fermer les écoles, non ceci, non cela, l'Etat ceci, l'Etat cela. On accompagne ce mouvement et moi c'est pour cette raison que je voterai contre cette délibération. Je ne me suis pas engagé depuis 43 ans dans les municipalités pour aboutir à ce genre de délibération.*

Pascal BRANTONNE : *Cette délibération indique que la collectivité va céder une partie de ses biens immobiliers publics à une société civile immobilière qui a pour unique objectif d'y créer pour la rentrée prochaine une école privée hors contrat. Si s'opposer à une telle cession peut juridiquement s'apparenter à une discrimination et mettre le Maire en difficulté légale, il reste néanmoins possible pour le conseil de la refuser. Malgré l'aspect juridique des choses, nous pensons qu'il est important d'évoquer les éléments*

politiques liés à cette décision. Dans un premier temps, cette école privée placée dans un lieu de choix accueillera des enfants de 3 à 6 ans. Dans un second temps, leur ambition est de se développer pour y accueillir les enfants de 6 à 11 ans. Le débat ne date pas d'aujourd'hui mais nous considérons que les écoles privées, qui plus est hors contrat, ne participent pas à la réalisation de l'idéal républicain porté par une école publique gratuite laïque et obligatoire pour toutes et tous. Ce n'est pas notre rôle de juger les méthodes pédagogiques que mettra en place cette école privée hors contrat, mais il est de notre rôle d'élus politiques de rappeler que les écoles privées hors contrat participent à et perpétuent la ségrégation sociale, ce qui est antinomique avec la politique de mixité et de solidarité que la majorité entend appliquer. Nous considérons donc qu'il est dommage au travers cette délibération de vendre ce bien public qui participera à la mise en place d'une école privée hors contrat sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin. C'est pourquoi les élus ayant rejoint « Génération » s'abstiendront sur cette délibération.

Ralph LEJAMTEL : Il y a quelques éléments mais d'abord la délibération je crois qu'elle évoque les deux éléments. D'abord la déclassification puis ensuite la vente à l'association. Est-ce que vous pouvez préciser dans votre réponse le fait que la déclassification n'est pas faite ? C'est à dire qu'elle est faite par l'Education nationale mais pas par la collectivité. Si la déclassification n'est pas faite par la collectivité, cela veut dire que le fait de ne pas vendre, quelles que soient les personnes qui souhaitent acheter ne peut pas s'apparenter à une discrimination. Par contre effectivement, si la déclassification était déjà faite ça pourrait s'apparenter à une discrimination. Bon il faut se dire les choses, il y a un enjeu par rapport à cette école Montessori, à cette maternelle Montessori. Si les personnes qui sont des acteurs de ce dispositif sont là ce soir c'est qu'il y a un enjeu pour eux c'est évident et on peut le comprendre et on peut se le dire de manière simple sans acrimonie.

Comment faut-il poser ce débat ? C'est à dire que le débat n'est effectivement pas de caractériser la méthode Montessori, ni de porter un jugement sur ceux qui ont mis en place ce projet mais en revanche la collectivité par rapport à la dynamique, dans laquelle se trouve les écoles publiques depuis plusieurs années sur le territoire, doit être rappelée. Jacques Prévert a été une école publique, elle a fermé et dans cette délibération c'est bien la cour de Jacques Prévert qui fait partie aussi de la vente. Or il ne s'agit pas d'avoir des larmes de crocodile et de tout symboliser, de dire que tout est symbolique mais la réalité c'est celle là. Le collège Charcot y a aussi un certain nombre de points de vue qui peuvent être différents sur la fermeture du collège Charcot. Moi j'ai un point de vue différent, par exemple, c'est à dire que le collège Charcot, le collège la Bucaille, effectivement il y a une proximité géographique, il y avait une fonction du collège Charcot qui doit être regardé de près depuis un certain nombre d'années. Néanmoins, on était sur un périmètre géographique où il y avait effectivement une école publique qui était présente du premier degré, second degré et là effectivement il y aura à présent une école privée hors contrat indépendamment de ce qui s'y fait et de la qualité de ce qui peut s'y faire ou de la non qualité. Moi je ne suis pas habilité pour porter un jugement par rapport à cela. Par compte on a tous des professions. Moi sur un plan professionnel, je travaille dans les quartiers populaires dans un réseau d'éducation prioritaire et il est vrai que c'est un établissement qui s'adresse à tous les élèves quel que soit leur milieu d'origine qu'ils soient modestes, qu'ils aient une meilleure situation sociale. Cela s'appelle la mixité. Des fois, elle est plus ou moins bien effective parce qu'il y a quand même sur le plan de Cherbourg-en-Cotentin les milieux sociaux, quand on regarde la carte ce n'est pas tous les mêmes, et puis il y a plus de milieu populaire au quartier des Provinces que dans le centre-ville de Cherbourg. Ensuite, il faut quand même bien voir que des dispositifs pédagogiques qui sont innovants et il y en a. Moi mes enfants sont à l'école Doisneau et ils mettent en place des dispositifs qui sont innovants de coopération entre les moyennes sections les grandes sections. Ils viennent d'avoir le label écologique. D'ailleurs vous vous êtes rendus à cette école, c'était quand même un véritable plaisir pour des enfants. Et pourtant effectivement c'est parfois des familles très difficiles. On était en ZEP à l'école Doisneau nous n'y sommes plus mais c'est le « vivre ensemble » et c'est vrai que quelque part je me réjouis que les familles et les enfants qui sont dans cette école Montessori puissent bénéficier d'une restauration de qualité. J'aimerais effectivement que tous les enfants de Cherbourg-en-Cotentin puissent en bénéficier. Je crois qu'il y a quand même une dynamique au niveau de la société qui consiste à considérer qu'on veut le meilleur pour ces enfants c'est tout à fait normal. On veut le meilleur pour ces enfants et donc on fait en sorte qu'ils aient un parcours scolaire qui soit un parcours de réussite. On souhaite que chacun puisse être soigné. On souhaite que nos anciens puissent être pris en charge de la meilleure manière qu'ils soient, mais il faut que cela se fasse dans un cadre global de la société et pas par des petits îlots comme cela de bien être dans lesquels chacun essaye effectivement de s'en sortir au mieux. Et c'est vrai que moi ça m'interroge que notre collectivité, je ne crois pas que ce soit quelque chose d'indispensable de mettre en vente ces locaux. Je voterai contre cette délibération parce que c'est une philosophie qui n'est pas la mienne d'avoir comme ça des dispositions qui ne s'adressent qu'à quelques-uns. Quand on a tant besoin d'avoir des choses communes et d'avoir des projets communs quel que soit notre milieu d'origine.

Benoît ARRIVE : Monsieur LINCHENEAU sur la première partie de l'intervention puisqu'il y a d'un côté le CMPP qui n'a jamais appartenu à l'Education Nationale et puis de l'autre côté une partie de la cour mais je laisse M. LINCHENEAU préciser au-delà de ce qui est indiqué dans la délibération.

Jean-Marie LINCHENEAU : Je vais répondre factuellement c'est-à-dire que le CMPP n'a pas été désaffecté, c'est lui qui vous est proposé de désaffecter aujourd'hui pour pouvoir le vendre. Il est fermé depuis le 31 août 2017 mais il n'appartenait pas l'Education Nationale. En revanche, l'école Jacques Prévert dont on vendrait une partie de la cour pour laisser un passage, cette école-là a été désaffectée dans son usage public après avis favorable de l'Education Nationale depuis 2015 par le conseil municipal à l'époque de Cherbourg-Octeville.

Frédéric LEQUILBEC : Le groupe le cercle du Cotentin votera pour, pour des raisons de fond déjà. Vous valorisez le patrimoine de la ville, un patrimoine qui n'est pas exploité qui n'est pas exploitable et dont les coûts de remise en état seraient prohibitifs. Personne ne s'interroge autour de cette assemblée sur les conditions d'accessibilité de ce bâtiment par contre, ça ne choque personne. Maintenant, vous avez ce projet de vente et de valorisation c'est très positif. Quant au sujet périphérique desquels certains s'emparent ici, à notre niveau, il offre une liberté supplémentaire, une offre d'une nouvelle solution d'enseignement, chaque parent est libre de mettre ses enfants dans l'établissement scolaire qu'il pense le plus adapté à sa personnalité et à son projet. C'est une offre supplémentaire de liberté à Cherbourg-en-Cotentin, cela participe à l'attractivité de la ville, de solution de parents qui ont trouvé là une solution qui ne trouvaient pas aujourd'hui. On ne peut pas dire que la ville s'ouvre et ne pas accepter des modes d'enseignement différents des modes de pratiques culturelles différents, c'est un peu antinomique. Donc pour ces deux raisons le fond, la valorisation du patrimoine et le contexte général une offre de liberté supplémentaire, nous voterons pour.

Benoît ARRIVE : Merci, il y a d'autres interventions avant que je vous livre rapidement quelques données. Simplement quelques mots pour dire à un certain nombre de collègues qui se sont exprimés que bien évidemment on partage ici et moi le premier leur défense de l'école publique. Je pense que Cherbourg-en-Cotentin depuis sa création le montre au quotidien, on mobilise aujourd'hui un peu plus de 2 millions d'euros par an pour moderniser nos écoles publiques, pour essayer de travailler aussi sur leur attractivité, de répondre aux questions posées par les parents, par les enseignants notamment dans ce qui est dans notre prérogative à savoir principalement la question immobilière. On construit de nouvelles écoles élémentaires et maternelles, on a agrandi Suzanne Bres à La Glacerie, on parle de l'école à Tourlaville, Gilbert Lepoittevin vous en parlait tout à l'heure. On a réussi à mobiliser avec Cherbourg-en-Cotentin 2 millions d'euros pour numériser toutes nos classes alors que seule Cherbourg-Octeville, je vous le rappelle, avait prévu de le faire et en avait les moyens. Donc, sur la défense de l'école publique, moi je ne peux que souscrire à ce qui a été dit. En ce qui me concerne, chacun a pu s'exprimer, moi je ramène cette délibération à sa proportion qui vous a été présentée. C'est la vente d'un bien immobilier qui est à vendre depuis quelque temps, dont la collectivité n'avait pas de projet et donc on a une proposition aujourd'hui au prix souhaité par les domaines. Et on a présenté cette délibération non pas même si je comprends les questions que vous posez, elles doivent être posées, mais encore une fois je pense que ce n'est pas sous cet angle-là, on a eu une entrée patrimoniale une entrée de biens à vendre. On en a vendu d'autres, on en vendra d'autres, il est acheté au juste prix, en tout cas au prix fixé par les domaines, au prix maximum et on vous propose de le vendre, je ne reviens pas sur la défense de l'école publique. Je pense qu'on est tous d'accord là-dessus et qu'on l'a prouvé, on continuera à le prouver dans les années qui viennent.

Le conseil municipal adopte.

21h44 Votants : **131**

Pour : **88** Contre : **15** Abstentions : **27** NPPV : **1** : **M. Bernard CAUVIN**

46 – ACQUISITION PARTIES COMMUNES DU LOTISSEMENT RESIDENCE VICTOR MARTIN. COMMUNE DELEGUEE DE LA GLACERIE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

La commune de Cherbourg-en-Cotentin étant régulièrement sollicitée par des propriétaires privés pour reprendre des voies privées ouvertes à la circulation et les intégrer à son domaine public de voirie, le Conseil Municipal de la commune de Cherbourg-en-Cotentin a été invité, lors de sa séance du 27 juin 2018, à créer une commission de classement en charge d'émettre un avis sur les demandes de rétrocession au regard de critères prédéterminés, à savoir l'intérêt public de la voie privée pour la collectivité (liaison inter-quartier, voie supportant un trafic de transit, une ligne de transport en commun ou desservant un équipement de la ville ou un établissement public ou recevant du public...).

En effet, il a été précisé qu'un préalable indispensable à la reprise de ces espaces serait la constatation d'un état correct des équipements de voirie, des éclairages publics, des réseaux et des espaces verts le cas échéant (et leur éventuelle remise en état préalable aux frais des colotis, le cas échéant, avant toute reprise).

Par ailleurs, il est précisé que, s'agissant de biens immobiliers, la cession de ces parties communes est un acte de disposition dont la conclusion nécessite l'accord unanime des propriétaires. Ces reprises interviennent donc après saisine par les colotis et l'obtention de leur accord unanime (en leurs qualités de propriétaires indivis ou représentant l'Association Syndicale Libre du Lotissement propriétaire), sous réserve de répondre aux critères émis par la commission et que cette reprise soit purgée de tout risque contentieux.

La commission de classement, en sa séance du 16 novembre 2018, a émis un avis favorable à cette demande.

Le conseil municipal est invité à :

- accepter la reprise des espaces communs du lotissement Victor Martin situé sur la commune déléguée de La Glacerie, à savoir des parcelles 203ZD n°197 (dans son intégralité) et 203ZD n°198 (pour partie), la cession étant consentie par l'ASL à titre gratuit,
- intégrer dans le domaine public communal lesdits espaces,
- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de déléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique de cession et ses annexes, et tout avant-contrat y relatif,
- accepter la prise en charge par la commune des frais d'acte notarié y relatif et inscrire la dépense en résultant au budget principal.

Le conseil municipal adopte.

21h46 Votants : **130**

Pour : **127** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

47 – EMPLACEMENT RESERVE PARCELLE CADASTREE SECTION 203 AH n° 340. DEMANDE DE SUPPRESSION. MODIFICATION AU PLUI

Rapporteur : Jean-Marie LINCHEAU

Par lettre du 2 mai 2019, les propriétaires de la parcelle cadastrée section 203 AH n° 340 d'une contenance de 890 m² sise au hameau Luce contiguë au musée de La Glacerie, classée en zone UE au Plan Local d'Urbanisme et grevée d'une servitude d'emplacement réservé n° 40 depuis le 25 mai 1987 (POS de la Communauté Urbaine de Cherbourg), ont souhaité connaître le terme fixé par la collectivité pour procéder à l'abandon de cette dernière.

Dans le cadre de la demande de classement du site de l'ancienne Manufacture Royale de Glaces à miroirs en «Site Patrimonial Remarquable et de l'élaboration d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine», le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a sollicité l'inaliénabilité du presbytère communal ainsi que son devenir en musée de la Manufacture Royale de Glaces à miroirs.

Au regard de cette décision, l'objectif poursuivi en 1987 ne présente désormais plus d'intérêt pour la collectivité à maintenir en emplacement réservé la parcelle cadastrée section 203 AH n° 340 destiné à une extension du site du musée de La Glacerie.

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour :

- décider la suppression de l'emplacement réservé n° 40 constitué par la parcelle cadastrée section 203 AH n° 340, celui-ci ayant perdu son intérêt en terme d'extension du site du musée de La Glacerie,
- solliciter près de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme, la demande de suppression dudit emplacement réservé,
- autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Le conseil municipal adopte.

21h49 Votants : **127**

Pour : **122** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

48 – PARC D'ACTIVITE DE LA BELLE JARDINIERE II. VENTE AU PROFIT DE L'AGGLOMERATION LE COTENTIN. COMMUNE DELEGUEE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

La société JMB AUTO, dépositaire de la marque Citroën, était jusqu'à présent, implantée sur le lot N°3 du Parc d'activité de la Belle Jardinière II, situé sur la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville. Les propriétaires ont vendu indépendamment le fonds de commerce et le local commercial. Ainsi, seul le fonds de commerce a été cédé à Monsieur Anthony LETERRIER, les murs accueillant désormais une autre enseigne commerciale.

Dès lors, Monsieur Anthony LETERRIER est à la recherche d'un terrain dans le Parc d'activités de la Belle Jardinière II afin d'y construire un bâtiment d'environ 500 m² et d'y implanter son garage automobile : le lot n°4 du Parc d'activités de la Belle Jardinière II, constitué des parcelles cadastrées 173 AZ n°329, 324 et 328 pour une superficie de 4.094m², a retenu son attention.

Pour mener à bien ce projet de déménagement, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la vente au profit de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, compétente en matière d'Activités Economiques, des parcelles cadastrées 173 AZ n°329, 324 et 328 au prix de 15 € le m², rentrant dans la fourchette de prix indiquée par le Pôle Evaluation Domaniale.

Ceci étant exposé, le conseil municipal est invité à :

- autoriser l'aliénation au profit de la communauté d'Agglomération Le Cotentin, moyennant le prix de 13,50 € le m² des parcelles 173AZ n°329 et 324, et 173AZ n° 328, situées dans la Zone d'Activités Economiques de LA BELLE JARDINIERE II
- autoriser dès à présent Monsieur Anthony LETERRIER, ou toute société s'y substituant, à déposer toutes demandes d'autorisations administratives ou études préalables nécessaires à ces opérations, dès avant la régularisation de l'acte authentique de vente au profit de l'Agglomération LE COTENTIN (après avoir reçu l'avis préalable de la communauté d'Agglomération LE COTENTIN à ce sujet),
- à autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de déléguer au représentant dûment habilité, à signer les actes authentiques de vente et ses annexes, et tout avant-contrat relatif à ces ventes au profit de la communauté d'Agglomération Le Cotentin,
- à inscrire la recette en résultant au budget principal.

Nicolas VIVIER : *Je ne vais pas m'opposer du tout à la délibération mais c'est pour moi l'occasion de faire une remarque dans le prolongement de certains débats que nous avons eus en conseil municipal pour faire observer qu'on vend les terrains à un prix assez bas même si il est dans la fourchette des domaines et c'est pour favoriser l'attractivité économique. Mais je pense ce serait intéressant qu'on ait une réflexion parce qu'en faisant cela on décourage aussi les entrepreneurs éventuellement d'utiliser des « dents creuses » qu'on peut avoir sur le territoire de la ville. On favorise l'utilisation de nouveaux terrains qui actuellement sont certes dédiés à ces activités mais qui ne sont pas urbanisés. Et en attendant on a des bâtiments qui pourraient être réhabilités pour des activités économiques et qui ne le sont pas. Je pense que c'est quelque chose qui serait intéressant à mettre à la réflexion.*

Jean Marie LINCHENEAU : *Je rappelle quand même que ces terrains-là il y a bien longtemps qu'ils ont fait l'objet de délibération qui les ont consacrés aux parcs d'activités. Ce n'est pas aujourd'hui que nous le faisons. C'est la seule précision et en effet qu'il y ait un débat là-dessus. Je crois qu'il est sain et logique.*

Benoît ARRIVE : *En ce qui concerne les friches pour reprendre la remarque de Nicolas VIVIER, on s'attelle beaucoup à recommercialiser les friches et on y arrive avec un certain succès y compris sur l'ensemble de nos communes déléguées, parfois cela nous vaut, avec des investisseurs des relations un peu houleuses parce que la problématique est surtout immobilière, on a d'un côté celui qui exploite le magasin ou la structure et puis de l'autre celui qui construit et qui le loue mais après plusieurs rendez-vous on a quand même réussi à faire reprendre un certain nombre de friches. Donc moi, j'entends la remarque de Nicolas VIVIER il a raison. Néanmoins ce que dit Jean-Marie LINCHENEAU est aussi juste. C'est une zone que vous connaissez qui a été prévue depuis longtemps sur ce type d'activité on a une demande aujourd'hui assez forte à Cherbourg-en-Cotentin, on ne va pas s'en plaindre. Derrière c'est de l'activité, derrière c'est de l'emploi, derrière ce sont des hommes et des femmes qui retrouvent le chemin de l'emploi. Je vous rappelle que le taux de chômage est passé de 12 % quasiment à un peu moins de 7. La situation continue à s'améliorer. Je pense qu'il faut aller aussi dans ce sens tout en entendant un certain nombre de remarques comme celles de Nicolas qui me semblent également juste. On essaie d'appréhender demain. Mais en ce qui concerne ce type de terrains de la Belle Jardinière II, ce sont des activités qui avaient été prévues depuis longtemps.*

Le conseil municipal adopte.

21h53 Votants : **125**

Pour : **117** Contre : **0** Abstentions : **8** NPPV : **0**

49 – TRANSFERT DE VOIRIE NATIONALE AU PROFIT DE LA COMMUNE ET INTEGRATION AU DOMAINE PUBLIC DE VOIRIE COMMUNALE. COMMUNE DELEGUEE DE TOURLAVILLE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

L'Etat, représenté par la Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest dépendant du Ministère de la transition écologique et solidaire, a sollicité, par courrier en date du 19 février 2019 la commune de Cherbourg-en-Cotentin, la rétrocession dans le domaine public de voirie communale, d'une partie de la parcelle 602 AB n°652 d'environ 113 mètres linéaires, partie extérieure du Boulevard de la Manche donnant sur le rond-point des Flamands.

Ce tronçon de voirie nécessitait des travaux de remise en état, qui ont été pris en charge et assurés par l'Etat, réalisés en avril 2019 et aujourd'hui achevés.

A toutes fins utiles, il est précisé que ce transfert a recueilli l'avis favorable préalable de la Direction de la Voirie.

Ceci exposé, le conseil municipal est invité à :

- accepter le classement dans la voirie communale de Cherbourg-en-Cotentin de la partie de la parcelle 602AB n°652, située sur la commune déléguée de TOURLAVILLE, transfert réalisé à titre gratuit,
- intégrer cette parcelle au domaine public de voirie de la collectivité,
- autoriser Monsieur Le Maire, avec la faculté de déléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte administratif de transfert et de classement, et toutes ses annexes, à recevoir par acte notarié,
- dire que tous les frais inhérents à l'acquisition seront imputés au budget principal

Le conseil municipal adopte.

21h54 Votants : **125**

Pour : **122** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

50 – SERVITUDES DE PASSAGES AU PROFIT D'ENEDIS SUR LE TERRITOIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

La société ENEDIS (anciennement ERDF) envisage l'alimentation basse tension du pôle petite enfance sur la commune de Cherbourg-Octeville avenue Carnot pour divers travaux :

- établir à demeure dans une bande 1 m de large une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 59 M ainsi que ses accessoires,
- établir si besoin des bornes de repérage,
- encastrier un ou plusieurs coffrets et/ou ses accessoires,
- effectuer l'élagage, enlèvement, abattage ou le dessouchage de toutes plantations.

A cet effet, la société ENEDIS sollicite la commune pour lui permettre de réaliser sur les parcelles concernées les travaux nécessaires et créer des servitudes de passage de canalisation et d'implantation de coffret.

Une convention de servitude devra être régularisée entre la société ENEDIS et la commune pour autoriser la constitution de ces droits réels, compatibles avec l'affectation actuelle des emprises grevées.

Le conseil est invité à :

- autoriser la création de servitudes de passages susvisées sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville,
- accorder cette servitude sans indemnité, à titre gratuit,

- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de déléguer au représentant dûment habilité, à signer la convention sous seings privés préalable, puis l'acte authentique à recevoir devant notaire ainsi que toutes ses annexes,
- à dire que les frais inhérents à l'acte seront à la charge de la société ENEDIS.

Jacques HUBERT : *Le texte est erroné... amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique. Effectivement c'est alimentation basse tension du pôle petite enfance à partir du poste 129 04*

Benoît ARRIVE : *On va l'intégrer.*

Le conseil municipal adopte.

21h55 Votants : **125**

Pour : **114** Contre : **0** Abstentions : **11** NPPV : **0**

51 – ACCOMPAGNEMENT DES RAVALEMENTS DE FAÇADES. ATTRIBUTIONS D'AIDES SUITE A LA REALISATION DES TRAVAUX

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

La commune déléguée de Cherbourg-Octeville accorde, depuis le 1^{er} septembre 2015, une aide au ravalement de façade, visibles de la voie publique, sous forme de subvention. Le règlement d'attribution d'aide s'applique pour les demandes déposées jusqu'au 31 décembre 2018.

Dans le cadre de l'harmonisation des politiques publiques de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin, le dispositif a été élargi à toutes les zones UA du territoire de la commune, modifiant le règlement d'attribution qui prend en compte les demandes déposées à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le conseil municipal est invité à attribuer les subventions à 3 propriétaires pour un montant total de 1 853,39 €.

Le conseil municipal adopte.

21h57 Votants : **125**

Pour : **122** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

52 – DENOMINATION DE VOIES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE QUERQUEVILLE

Rapporteur : Jean-Michel MAGHE

La création d'un nouveau lotissement et la dénomination de sa voirie est l'occasion d'une mise à jour de la dénomination d'un certain nombre de voies du territoire de Querquevillais.

Aussi, le conseil communal de Querqueville a été sollicité et a proposé les dénominations suivantes :

- le prolongement de la rue du Port jusqu'au pont de Papier : rue du Port ;
- le sentier littoral contournant l'école des Fourriers : sentier Saint Clair en commémoration de la grande foire éponyme qui animait les lieux naguère ;
- le chemin créé entre le chemin des Fontainiers et l'allée des Floris : chemin des Floris par toponymie à la vallée du même nom ;
- la partie de voie comprise entre la rue de la Coquerie et la rue des Claires: rue de la Coquerie ;
- la voie menant au Manoir de la Coquerie : chemin du Manoir ;
- le chemin reliant la rue du Val Avril à la rue Général Leclerc : Chasse du Curé ;
- la voie menant à la salle Imagin'ARTS et au-delà depuis la rue du Plat chemin : rue des Arts ;
- la voie en prolongement de la rue des Francs jusqu'au boulevard de la Hague (RD 45): rue des Francs ;
- la voie du lotissement «des 2 batteries» : rue des 2 batteries, le lotissement étant situé entre 2 anciennes batteries militaires,

Alain BRUNET : *Mais juste une petite remarque par rapport aux nominations des voies dont vous avez citées. Quand on regarde les plans il semble qu'il y ait quelques petites coquilles d'écriture, j'espère que les plaques des rues seront véritablement à la bonne orthographe.*

Jean-Michel MAGHE : *On vérifiera l'orthographe avant d'apposer les plaques.*

Le conseil municipal est invité à donner son accord sur les propositions ci-dessus.

Le conseil municipal adopte.

22h00 Votants : **125**

Pour : **119** Contre : **0** Abstentions : **6** NPPV : **0**

53 – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Rapporteur : Annick GODEFROY

A la suite du départ définitif d'agents de la collectivité (pour raisons de retraite, mutation, ...), un certain nombre de procédures de recrutement sont en cours et d'autres seront lancées dans les semaines et mois à venir afin de pourvoir les postes devenus vacants.

Toutefois, dans l'attente de la mise en œuvre de ces procédures de recrutement, il apparaît nécessaire de recourir à des agents contractuels afin de pouvoir continuer à assurer le service public dans de bonnes conditions.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à recruter, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, 19 agents contractuels et à signer les contrats correspondants en fonction des besoins des effectifs des services, renouvelables si nécessaire dans la limite d'un an sur une période de 18 mois.

Le conseil municipal adopte.

22h01 Votants : **125**

Pour : **99** Contre : **0** Abstentions : **26** NPPV : **0**

54 – TABLEAU DE SUIVI DES EMPLOIS

Rapporteur : Annick GODEFROY

Au vu des évolutions organisationnelles, des départs définitifs et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des emplois.

Les modifications portent sur :

- la création d'1 poste au pôle de territoire d'Equedreville-Hainneville,
- la création d'1 poste à temps complet au lieu d'un poste à 22 heures sur le territoire d'Equedreville-Hainneville,
- la transformation de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux grades des agents

Le conseil municipal est invité à adopter ces modifications à compter du 1^{er} juillet 2019.

Le conseil municipal adopte.

22h02 Votants : **125**

Pour : **118** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

55 – ACTIVITES PERISCOLAIRES RENTREE 2019/2020

Rapporteur : Annick GODEFROY

Dans le cadre de l'organisation des temps d'activités périscolaires (TAP) pour la rentrée de septembre 2019, il est apparu nécessaire de faire appel à un certain nombre d'agents contractuels afin notamment d'accompagner les enfants lors des trajets vers les sites où se dérouleront les activités et de les encadrer sur les sites d'accueil périscolaire et de restauration, sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin.

Les besoins sur l'année scolaire 2019-2020 ont été estimés au maximum à 1 200 heures hebdomadaires de travail en période scolaire réparties sur des postes à temps non complet et à temps complet.

Il est donc demandé d'autoriser le recours à des personnels contractuels sur la durée de l'année scolaire à venir.

Il est proposé au conseil municipal :

- en vertu de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à recruter, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, des agents contractuels pour assurer un total hebdomadaire de 1 200 heures de travail en période scolaire sur la période du 30 août 2019 au 5 juillet 2020,
- de fixer la rémunération afférente à ces emplois par référence au grade d'adjoint d'animation territorial,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats correspondants et leurs avenants éventuels.

Le conseil municipal adopte.

22h03 Votants : **125**

Pour : **100** Contre : **0** Abstentions : **25** NPPV : **0**

56 – FOURNITURES ET PRESTATIONS DIVERSES POUR L'ENTRETIEN DU PARC DE VEHICULES, ENGINS ET MATERIELS PAR LA DGPM. CONSTITUTION GROUPEMENT DE COMMANDES. SIGNATURE DE LA CONVENTION

Rapporteur : Sylvie DELAUNAY

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, la direction de la gestion du parc mécanique est amenée à entretenir le parc de véhicules, engins et matériels divers de la commune, de son CCAS, ainsi que de la communauté d'agglomération Le Cotentin pour le pôle de proximité de Cherbourg-en-Cotentin. Quelle que soit l'entité, les besoins sont similaires, tant en termes de fournitures que de services.

La réponse à ces besoins nécessite la passation de contrats. Pour ce faire, des procédures de marchés publics sont mises en œuvre.

Il convient donc d'envisager, chaque fois que cela est possible, la constitution de groupements de commandes permettant de globaliser les besoins de la commune, de son CCAS et de la communauté d'agglomération pour le pôle de proximité de Cherbourg-en-Cotentin, et de les traiter dans le cadre d'une même procédure de marché public.

La mise en place d'un groupement de commande est nécessaire pour les marchés de fournitures de pièces détachées, carburants et produits divers, ainsi que pour les marchés de services tels les vérifications périodiques, les contrôles, les prestations d'entretien et de maintenance destinés au parc de véhicules, engins et matériels dont les deux ateliers mécaniques municipaux assurent l'entretien.

Une ou plusieurs procédures de marchés publics seront donc lancées, chacune étant établie en respectant les règles relatives au calcul de la valeur estimée des besoins pour l'ensemble des pouvoirs adjudicateurs concernés

Le conseil municipal est invité à :

- adopter le principe du groupement de commandes entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin, le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin et/ou la communauté d'agglomération Le Cotentin pour le pôle de proximité de Cherbourg-en-Cotentin pour les marchés de fournitures de pièces détachées, carburants et produits divers, ainsi que pour les marchés de services tels les vérifications périodiques, les contrôles, les prestations d'entretien et de maintenance destinés au parc de véhicules, engins et matériels dont les deux ateliers mécaniques municipaux assurent l'entretien ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer la(les) convention(s) constitutive(s) du groupement de commande pour les marchés de fournitures de pièces détachées, carburants et produits divers, ainsi que pour les marchés de services tels les vérifications périodiques, les contrôles, les prestations d'entretien et de maintenance destinés au parc de véhicules, engins et matériels dont les deux ateliers mécaniques municipaux assurent l'entretien ;
- désigner comme membres de la CAO du groupement les représentants de la commune élus au sein de la CAO lors de la séance du 21 mars 2018, à savoir :
 - titulaire : Mme Delaunay
 - suppléant : M. Baudin.

Le conseil municipal adopte.

22h04 Votants : **125**

Pour : **118** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

57 – EXPLOITATION DES GITES DE LA MANUFACTURE. CONCESSION. APPROBATION DE PRINCIPE

Rapporteur : Sylvie DELAUNAY

Cette question a été retirée de l'ordre du jour.

58 – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL). BILAN DE L'ANNEE 2018

Rapporteur : Sylvie DELAUNAY

Cette commission a été instituée par l'article 5 de la loi dite de « démocratie de proximité » du 27 février 2002 qui traite de la participation des habitants à la vie locale.

Cette commission doit répondre aux objectifs principaux suivants :

- créer de nouvelles relations avec les usagers des services publics locaux ;
- prendre mieux en compte les attentes et les aspirations des usagers ;
- améliorer la qualité et l'efficacité des services au travers notamment de l'examen de l'activité et de la qualité des services publics en liaison avec les associations d'usagers.

Cette commission examine chaque année :

- les rapports annuels établis par les délégataires de service public ;
- le bilan d'activités des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière.

Compte tenu des transferts de compétence intervenus avec la création de la communauté d'agglomération Le Cotentin, la commission consultative traite des services publics suivants pour l'année 2018 :

- la Cité de la mer ;
- les gîtes de la Manufacture ;
- l'exploitation des jeux du Casino ;
- la distribution du gaz et de l'électricité ;
- le réseau de chaleur du quartier des Provinces sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville ;
- la fourrière automobile ;
- le port de Querqueville ;

Conformément à la législation en vigueur, la CCSPL doit rendre compte de ses travaux au conseil municipal. A cet égard, vous trouverez ci-dessous un tableau synthétique traduisant l'activité de la commission sur l'année 2018.

Réunions	
Séance du 1er octobre 2018	Fourrière automobile – Rapport annuel du délégataire du 01/07/2017 au 30/06/2018 Avis favorable de la commission
Séance du 1er octobre 2018	Cité de la mer – rapport annuel du délégataire 2017. Avis favorable de la commission
Séance du 1er octobre 2018	Rapport annuel du casino de Cherbourg – exercice 2017 Avis favorable de la commission
Séance du 1er octobre 2018	Rapport annuel du gîte de la manufacture – Commune déléguée de La Glacerie du 1er Juillet 2016 au 30 Juin 2017 Avis favorable de la commission
Séance du 1er octobre 2018	Contrat de concession réseau de chaleur des Provinces – Exercice 2016-2017 Avis favorable de la commission
Séance du 1er octobre 2018	Contrat de concession ENEDIS – compte rendu d’activité de concession 2017 Avis favorable de la commission
Séance du 1er octobre 2018	Contrat de concession GRDF – compte rendu d’activité de concession 2017 Avis favorable de la commission
Séance du 1er octobre 2018	Port de Querqueville – Délégation de service public à l’association des pêcheurs et usagers du Port de Querqueville – Rapport d’activité 2017 Avis favorable de la commission

Le conseil est invité à prendre connaissance du bilan des travaux de la commission consultative des services publics locaux au titre de l’année 2018.

Le conseil municipal prend acte.

59 – MISSION D’ASSISTANCE A MAITRISE D’OUVRAGE LIEE A L’ECLAIRAGE PUBLIC. AUTORISATION DE RESILIATION DU MARCHE AVEC LA SOCIETE SCE

Rapporteur : Arnaud CATHERINE

Un marché sous forme de procédure adaptée, n° 2017/177, a été conclu le 1er décembre 2017 avec la société SCE en vue de réaliser une mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage liée à l’éclairage public.

La durée d’exécution était de 4.5 mois à compter du 23 janvier 2018.

Des difficultés d’exécution du marché sont apparues notamment dans le respect du planning par l’entreprise et le respect des éléments de rendu.

Face à cette situation, des échanges ont eu lieu avec la société afin de lui rappeler ses obligations mais ses engagements n’ont pas été suivis d’effets.

Par conséquent, conformément à l’article 32.1 du CCAG Prestations intellectuelles, lorsque le titulaire ne s’est pas acquitté de ses obligations dans les délais contractuels, et que l’utilisation des résultats par le pouvoir adjudicateur est gravement compromise en raison du retard pris par le titulaire dans l’exécution du marché, le pouvoir adjudicateur a la possibilité de résilier le marché pour faute et sans versement d’indemnité.

Le conseil municipal est invité à :

- à autoriser la résiliation du marché n° 2017/177 avec la société SCE
- à annuler les engagements financiers du marché
- à relancer une nouvelle procédure de marché.

Alain BRUNET : *Juste une question quand on voit effectivement que le marché est résilié avec une société qui est mise sur la touche, on peut quand même se poser des questions quant au contenu du cahier des charges, la méthode employée pour l'attribution du marché. Est-ce que vous pouvez nous en dire un petit peu plus ?*

Arnaud CATHERINE : *Nous avons eu deux entreprises qui avaient candidaté, la société SCE qui avait par le passé fait le schéma d'aménagement lumière de Cherbourg-Octeville et la société Nocta Bene. Cependant si SCE a remporté le marché ce n'était pas techniquement les meilleurs, les meilleurs c'était Nocta Bene mais ils avait répondu en intégrant la réalisation du schéma d'aménagement lumière sur le périmètre de Cherbourg-en-Cotentin sans exclure Cherbourg-Octeville alors que finalement Cherbourg-Octeville avait déjà un schéma d'aménagement lumière. Ils ont commis cette faute, donc ils se sont retrouvés à un coût prohibitif par rapport à SCE qui par ailleurs avait donné satisfaction par le passé sur Cherbourg-Octeville. Ce qui fait qu'on n'y a pas vu nécessairement de difficulté à leur attribuer le marché au regard du coût.*

Le conseil municipal adopte.

22h08 Votants : **124**

Pour : **114** Contre : **0** Abstentions : **10** NPPV : **0**

60 – PROPOSITION DE DENOMINATION DE LA PASSERELLE DU PORT

Rapporteur : Benoît ARRIVE

Suite au décès de Monsieur Michel LEGRAND, survenu le 26 janvier dernier, il est proposé de rendre un hommage particulier à ce musicien, internationalement reconnu. Auteur de la musique du film « Les Parapluies de Cherbourg », réalisé par Monsieur Jacques DEMY en 1963, il a reçu aux côtés de son ami réalisateur, la palme d'or du festival de Cannes en 1964.

La commune a rendu hommage à Jacques DEMY, décédé en 1990, en baptisant une place à son nom. Le 21 septembre prochain, à l'occasion des journées européennes du patrimoine, il sera proposé de mettre en œuvre un événement culturel autour du film et de dénommer la passerelle dite du port « Passerelle Michel LEGRAND ».

D'un point de vue symbolique, il nous paraît intéressant de donner le nom de Michel LEGRAND à cette passerelle qui fait le lien entre la place Jacques DEMY et les lieux du tournage du film.

Le conseil municipal est invité à dénommer la passerelle située au-dessus du bassin du commerce, « Passerelle Michel LEGRAND ».

Le conseil municipal adopte.

22h10 Votants : **123**

Pour : **121** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

61 – VOYAGEURS IMMOBILES 2019. ORGANISATION DU FESTIVAL AUTOUR DE LA CULTURE POP

Rapporteur : Benoît ARRIVE

En 2017, la commune de Cherbourg-en-Cotentin a organisé la première édition du festival Voyageurs immobiliers, événement axé autour de la culture pop, programmé durant 3 jours, le dernier week-end du mois d'août, au Quasar.

D'abord présenté comme un événement de la biennale du 9^{ème} art, mise en place par la Direction de la Culture et du Patrimoine, le festival tend à devenir une manifestation à part entière tant la première édition fût un succès.

En 2019, la seconde édition du festival se déroulera du 29 août au 1^{er} septembre. Celle-ci sera organisée conjointement par le musée, pour la programmation artistique, et par le service événementiel, pour la logistique et sa mise en œuvre. Cette nouvelle édition sera donc l'occasion d'inscrire l'événement dans la durée et de poursuivre son accroissement au niveau régional voire national.

Pendant quatre jours, l'évènement s'installera au Quasar autour de quatre expositions :

- exposition « Jack Kirby »
- exposition « Futuravapeur »
- exposition « Enrico Marini »
- exposition « Ken Taylor »

Le Budget prévisionnel de l'organisation de la manifestation est 20 000 €. Une convention de partenariat est mise en place avec les principaux partenaires de l'évènement :

- espace culturel E. Leclerc
- Galerie French Paper
- Geek le Mag
- cinéma Odéon
- association Yumigami
- association 3 angles

Le conseil municipal est invité à approuver la réalisation de l'édition 2019 de la manifestation et à autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et tous les documents relatifs à la manifestation.

Jean-Michel MAGHE : *J'avais demandé il y a quelque temps que sur certaines délibérations où il y avait du budget et des subventions aux associations qu'on puisse les avoir en clair dans le corps de la délibération et pas seulement dans les annexes. Et on retrouve ce phénomène alors rien à voir avec le fond c'est purement de la forme mais je m'abstiendrai cette fois ci.*

Richard DELESTRE : *J'ai écouté ce que vous avez dit sur la participation à l'espace culturel de Leclerc à cette exposition Kirby et bien entendu que j'encourage à aller voir. Toutefois j'ai été surpris que ce soit le personnel du musée qui vende les ouvrages mis à disposition par Leclerc, ça m'a un peu choqué.*

Benoît ARRIVE : *Je ne sais pas si quelqu'un des services mais je n'ai pas d'éléments de détails là-dessus. Si quelqu'un peut répondre. J'essaierai d'apporter des réponses avec Catherine, c'est une organisation portée par la ville mais effectivement avec un certain nombre de partenaires.*

Richard DELESTRE : *Parce qu'au festival du livre de jeunesse Arnaud COIGNET la librairie Ryst vend ses livres avec la présence du personnel et là ce n'est pas le cas.*

Benoît ARRIVE : *On va regarder de près. J'essaierai d'apporter une réponse dans les jours qui viennent.*

Le conseil municipal adopte.

22h15 Votants : **123**

Pour : **111** Contre : **0** Abstentions : **12** NPPV : **0**

62 – MUSEE THOMAS HENRY. ACQUISITION D'OEUVRES

Rapporteur : Benoît ARRIVE

Le musée Thomas Henry souhaite se porter acquéreur de deux gravures au burin et à l'eau-forte représentant Le Port Neuf de Cherbourg et le port de Brest pour un coût de 300 € vendues par Monsieur Henri Gaudiot.

Le projet a reçu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission régionale d'acquisition des musées de France le 14 février 2018.

Le conseil municipal est invité à :

- affecter cette acquisition au musée Thomas Henry et inscrire ces deux gravures à l'inventaire de ses collections,
- imputer la dépense sur les crédits figurant au budget NFA322 nature 2161,
- procéder au paiement du vendeur, Monsieur Henri GAUDIOT, particulier résidant à La Turballe en Loire-Atlantique.

Le conseil municipal adopte.

22h16 Votants : **123**

Pour : **119** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

PRESENTATION DU PLAN MUNICIPAL DE SANTE

Frédéric BASTIAN : Excusez-moi de bouleverser l'ordre de présentation des délibérations mais je dois me rendre à l'assemblée générale de l'association Femmes qui a lieu à 18h30. Quelques mots avant, un point important en ce qui concerne notre délégation et notre direction et qui inclut dedans le service santé handicap lutte contre les discriminations et qui est la présentation du plan municipal de santé. Quelques mots en introduction avant que Florence Dubois la cheffe de service vous fasse la présentation plus en détail pour restituer un petit peu le contexte. On sait que la santé est une des préoccupations si ce n'est la première de l'ensemble de nos concitoyens, on sait aussi que notre pays est très bon enfin était très bon car cela va de moins en moins bien mais en tout cas, et était classé parmi les meilleurs pays au monde en ce qui concerne le système de soins, on sait soigner les gens et les prendre en charge et on sait les guérir. Par contre, on n'a pas de système de santé en France parce que la santé en fait c'est beaucoup plus large que le soin, ça inclut tout simplement son positionnement par rapport à son environnement, par rapport à ses relations sociales, par rapport à son corps tout simplement et du coup la promotion de la santé passe par ces éléments là pour finalement avoir un objectif, c'est essayer le plus tard possible d'avoir recours aux soins. Donc à Cherbourg-en-Cotentin, on a effectivement fait le pari de travailler sur un système de soins et de favoriser l'accès aux soins. J'en veux pour preuve, le Centre de santé qui ouvrira début 2020 et le pôle de santé libéral ambulatoire situé sur Chantereyne qui va peut-être lui aussi sortir de ses fondations, la maison de santé de Querqueville, le travail que l'on mène avec la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville concernant un cabinet rue Pasteur. Donc on met un ensemble de dispositifs destinés à maintenir et à favoriser l'accès aux soins. Néanmoins, on a souhaité aussi travailler sur la promotion de la santé et travailler de manière plus large et c'est l'objet de la présentation qui va vous être faite. Alors bien évidemment quand on parle de promotion de la santé on ne décide pas tout seul dans son coin, on tient compte des recommandations qui sont faites par le plan national de santé qui est lui-même décliné dans un plan régional de santé et ce qui veut dire qu'il y a un partenariat très fort avec l'Agence Régionale de Santé en ce qui concerne ce plan municipal de santé. Voilà quelques mots pour situer un peu le cadre général de cette présentation.

Présentation du Plan municipal de santé par Mme Florence DUBOIS

Benoit ARRIVE : Merci beaucoup Mme DUBOIS pour cette présentation. Je souhaitais avec Frédéric BASTIAN qu'on prenne le temps et que la présentation soit la plus complète possible à la fois parce que c'est un sujet extrêmement important que l'on prend très au sérieux cette question de santé. Et puis ça a été aussi un dossier avec beaucoup d'implication à la fois de nos agents et de Frédéric BASTIAN donc il est normal de prendre le temps de rentrer dans le détail de ce qui a été fait, de ce qui sera fait, de ce qui vous est proposé. Monsieur BASTIAN si vous avez des explications complémentaires avant peut être de passer aux questions ?

Frédéric BASTIAN : Un petit commentaire d'abord, merci Florence d'avoir présenté de manière forte agréable le plan municipal de santé ce n'est pas un exercice facile mais à travers la facilité que tu as de le présenter, on sent l'implication de ton service derrière la réalisation et la mise en œuvre de ce plan municipal de santé. Merci à l'ensemble de l'équipe et merci de leur transmettre nos remerciements. Les représentants de chacun des groupes comme l'a fait remarquer Florence, la santé c'est effectivement l'affaire de tous, ce n'est pas qu'une affaire de spécialistes, chaque citoyen doit être concerné. C'est quelque chose qui est politiquement complètement transversal, donc effectivement chacun des représentants du groupe composant ce conseil municipal va recevoir un mail de ma part leur demandant de désigner un représentant pour siéger au sein de ce comité stratégique des politiques de santé du plan municipal de santé de Cherbourg-en-Cotentin. Deuxième point je voulais insister sur la journée du 4 juillet qui effectivement est une journée importante car depuis qu'on a mis en place les défibrillateurs sur notre territoire, à ce jour une soixantaine de défibrillateurs répartis sur l'ensemble de Cherbourg-en-Cotentin, tous les élèves de troisième de Cherbourg-en-Cotentin obtiennent le PSC1, c'est diplômant,

c'est un vrai diplôme et à ce jour plus de 6 000 personnes ont été formées aux gestes de premiers secours et au PSC1 depuis qu'on a mis en œuvre ce dispositif et Cherbourg-en-Cotentin a tellement été pionnier dans ce système que depuis le mois de décembre il est obligatoire pour toutes les collectivités de mettre en place des défibrillateurs automatiques sur l'ensemble des sites recevant du public. On a bien fait d'anticiper ce problème il y a une dizaine d'années avec le partenariat avec la magnifique association Cœur et cancer et qui nous a permis ainsi de mettre en place ce parc de défibrillateurs et le partenariat au départ de la Croix-Rouge qui contribue à former nos jeunes enfants. Ce 10 juillet, 200 enfants des écoles primaires vont être formés en une matinée et l'après-midi, ce sera pour les adultes qui veulent s'initier. Pour moi, l'initiation aux gestes qui sauvent c'est comme aller donner son sang, chaque Français, chaque citoyen devrait donner son sang et devrait savoir faire le 15, masser, défibriller, les trois gestes primordiaux pour réaliser une réanimation chez quelqu'un qui s'effondre dans la rue. L'après-midi c'est ouvert à l'ensemble de la population de Cherbourg-en-Cotentin avec trois tables rondes et il y aura un fil conducteur parce que l'on a une marraine et un parrain pour cette journée particulière. La marraine est Suzanne TARTIERE qui est médecin anesthésiste au SAMU de Paris, qui est écrivain et qui a été directrice du SAMU social de Paris donc qui a aussi un regard sur la précarité qui est tout à fait intéressant et dont la préoccupation est la formation des plus jeunes. Philippe LOISELET qui est notre régional de l'étape, chef du service de cardiologie à l'hôpital public du Cotentin qui a été à l'initiative avec l'association Cœur et cancer et Cardiologie pour tous, de cette campagne de déploiement des défibrillateurs et de formation des acteurs de notre territoire dès 2008. Et le soir un échange philosophique autour de « qu'est-ce que cela veut dire sauver quelqu'un » en présence d'une philosophe Julie SOUSTRE et de Suzanne TARTIERE à la mairie déléguée de Cherbourg-Octeville. Ce qu'on voulait faire passer avec cette présentation et je vous remercie de votre attention, c'est que cette question de la santé, au-delà du fait que ce ne soit pas une affaire de spécialistes, parce que clairement ce n'est pas une affaire de spécialistes, c'est surtout l'affaire de chacune et chacun d'entre nous et il faut que chacune et chacun d'entre nous, on s'approprie en tant qu' élu ce plan municipal de santé pour pouvoir faire participer nos amis, notre famille, nos élèves, nos collaborateurs au travail parce que c'est vraiment quelque chose de complètement transversal et chacun doit s'impliquer dans cette promotion de la santé, de son environnement, que ce soit au nom du lien social, que ce soit dans la santé mentale, que ce soit au nom de la santé physique. On l'a résumé d'une phrase, pour nous le plan municipal de santé c'est « bien dans son corps, bien dans sa tête, bien dans sa ville et bien dans sa vie ».

Alain BRUNET : Je voudrais poser trois questions. La première question concerne ce plan municipal de santé, je m'étonne qu'effectivement ce plan ne soit pas soumis à la délibération et donc au vote puisque dans les deux délibérations suivantes on va effectivement voter pour deux conventions l'une avec l'hôpital et l'autre l'Agence Régionale de Santé. Cette convention s'appuie souvent sur ce PMS. Je suis étonné qu'effectivement on ne puisse pas mettre son approbation au vote.

Benoit ARRIVE : Nous allons voter ce plan.

Alain BRUNET : D'accord, deuxième question est ce qu'on peut être certain que ce plan va pouvoir faire venir des médecins dans la région ? Malheureusement on a un manque de médecins. Vous parlez d'attractivité dans ce plan. Je l'ai lu, mais bon, est-ce vraiment concrètement on va avoir des médecins ? Troisième question, est ce que l'on peut aussi dire que ce plan pourrait un peu soulager les urgences de l'hôpital ?

Frédéric BASTIAN : La première question, M. Le Maire a répondu donc la seconde et la troisième. Très clairement l'objectif du plan municipal de santé n'est pas de faire venir des médecins. L'objectif du plan municipal de santé dans sa priorité c'est rendre chaque citoyen acteur de sa santé et finalement adopter les bonnes attitudes, les bons gestes pour finalement être en bonne santé. C'est l'objectif majeur du plan municipal de santé. Il y a un volet municipal de santé qui concerne l'accès aux soins mais il n'y a qu'un seul volet sur quatre et sur ce volet-là, la démarche d'attractivité du territoire qui a été initiée à Cherbourg-Octeville, il y a quelques années, a porté ses fruits. Aujourd'hui des médecins se sont installés sur notre territoire grâce à ce site en partie, mais on ne peut pas dire que c'est plus cette mesure que tel autre.... C'est un ensemble de mesures qui contribuent à... Aujourd'hui, on peut affirmer que les paradis de Cherbourg pour les citer ont contribué à permettre à de jeunes médecins de venir s'installer sur notre territoire, à permettre à des assistants régionaux qui sont donc au CHU de Caen de venir partager leurs exercices entre l'hôpital Pasteur et le CHU de Caen. Donc oui, cette politique a permis de mettre en œuvre et d'attirer des médecins. Et aussi les politiques de structures que ce soit sur le centre de santé,

que ce soit sur le pôle de santé, que ce soit sur la maison de santé, sont des outils qui vont permettre à, on ne peut pas affirmer, je serai un fieffé menteur, si je disais parce qu'on fait un centre de santé on est sûr d'avoir quatre médecins, si on fait un pôle de santé, on est sûr d'en avoir six Non, je ne peux pas l'affirmer mais toujours est-il, ce dont je suis convaincu, c'est que si on ne faisait pas ça, pour le coup, on serait sûr de ne pas en avoir. Donc les politiques que l'on mène en lien avec l'Agence Régionale de Santé qui a quand même classé notre territoire en zone déficitaire qui est aussi un élément attractif pour des futurs professionnels de santé parce qu'ils y ont des avantages fiscaux indéniables et de nature à faire venir de jeunes professionnels. C'est la conjonction de la politique attractivité du territoire, la conjonction de la classification en zone déficitaire par l'Agence Régionale de Santé ainsi que toutes les démarches que l'on fait pour mettre en œuvre des structures qui répondent aux envies des jeunes professionnels, aujourd'hui on sait que 66% des jeunes professionnels souhaitent avoir une activité salariée, c'est une réalité, ce n'est pas nous qui le disons c'est une réalité donc qu'est-ce que l'on propose un centre de santé où les médecins seront salariés. Certains veulent maintenir un exercice libéral dans le cadre d'une maison de santé, soit dans le cadre d'un pôle de santé libéral ambulatoire, nous proposons aussi cette alternative-là. Donc, on propose un panel de solutions, de propositions destinées à combler, effectivement ce que vous avez évoqué, la venue de médecins sur notre territoire. Parce que comme l'a rappelé Florence Dubois plus de la moitié des médecins actuellement en activité vont partir à la retraite dans les dix ans qui viennent et donc on a un véritable enjeu de territoire. Mais il faut savoir que l'on n'est pas les seuls à avoir ce projet et qu'on est dans une bataille des territoires actuellement. J'ai la naïveté de penser que sur Cherbourg-en-Cotentin et maintenant au niveau de l'agglomération qui s'est emparée de cette compétence, les choses vont plutôt bien et l'URML, union régionale des médecins libéraux, qui suit toutes ces questions de très près, pense que les politiques, en tout cas menées sur notre territoire sont de bonnes politiques en termes d'attractivité médicale. Maintenant on ne peut pas garantir effectivement à 100%. Mais je conclurai en disant quand même que le plan municipal de santé sera avant tout un plan municipal qui est destiné à l'ensemble des citoyens.

Alain BRUNET : La troisième question pensez-vous aussi que ce plan va pouvoir un peu alléger les urgences en quelque sorte ou renforcer les urgences d'un autre côté ?

Frédéric BASTIAN : La problématique des urgences, il est bien évident que si la médecine dite de ville est renforcée, ce que l'on souhaite au travers des différentes actions que l'on mène, ça va forcément avoir un impact sur les urgences de l'hôpital. Une des raisons pour lesquelles on a souhaité que le centre de santé Brès-Croizat soit dans le périmètre de l'hôpital puisqu'il sera situé en face des consultations externes de l'hôpital Pasteur c'est aussi pour qu'il y ait un lien entre les urgences de l'hôpital et les praticiens du centre de santé Brès-Croizat sur des tranches horaires qui restent à définir quand l'équipe sera constituée pour permettre justement de réorienter les patients des urgences où il n'y a pas forcément une prise en charge à faire dans un service d'urgence, à pouvoir les réorienter vers le centre de santé qui sera de l'autre côté de la rue. Donc oui, l'objectif est vraiment global. D'ailleurs c'est pour cela que le centre hospitalier du Cotentin fait partie des sociétaires de la SCIC qui portent le Centre de santé Brès-Croizat.

Benoit ARRIVE : Et c'est aussi pour cela qu'on a choisi le lieu à proximité des urgences pour créer, dans la mesure du possible puisque encore une fois les activités aussi aux urgences sont parfois heureusement spécifiques, du lien comme vient de vous l'expliquer parfaitement Frédéric Bastian

Valérie VARENNE : J'avais une question et une suggestion, par rapport aux membres du comité stratégique, il est inscrit 10 élus représentant les communes déléguées. C'est un plan qui va couvrir 2019-2029 et en 2020 nous aurons à nouveau des élections municipales. Comment effectivement on assurera ce travail de continuité par rapport aux PMS.

Par rapport à la suggestion, dans les chiffres donnés tout à l'heure on nous dit 31% du taux de chômage chez les moins de 30 ans, certaines municipalités ont mis en place des territoires zéro chômeur donc je pense que cette action pourrait s'inscrire tout à fait dans un PMS.

Benoit ARRIVE : Je vais vous répondre sur la première partie et je laisserai Frédéric vous répondre sur la seconde.

J'en profite d'ailleurs pour vous présenter la composition du comité stratégique qui est proposée. Donc effectivement des représentants par commune déléguée Cherbourg-Octeville, Equeurdreville-Hainneville, Tourlaville, La Glacière, Querqueville, des représentants pour les groupes Cercle du Cotentin, la gauche debout et voix écologistes puisque les premiers travaux seront à mener avant la fin du mandat, on souhaite avancer là-dessus. Celles et ceux qui seront en place après 2020 prendront la relève. En ce qui nous concerne, vous connaissez notre attachement à l'histoire de Cherbourg-en-Cotentin et mon attachement aux communes déléguées. C'est aussi pour cela qu'on a voulu que chaque territoire qui constitue aujourd'hui Cherbourg-en-Cotentin soit aussi impliqué et soit reconnu dans ce qui vous est présenté aujourd'hui. C'est la proposition que l'on fait d'organisations. Je le redis des représentants par territoire de Cherbourg-en-Cotentin donc par communes déléguées et des représentants des groupes politiques qui sont présents au conseil municipal.

Frédéric BASTIAN : *Très rapidement, parce que c'est vrai que je ne suis pas un spécialiste de cette question de territoire. Mais j'ai cru comprendre pour avoir lu quelques articles sur cette question-là. Il s'agissait essentiellement de territoires où il n'y avait pas de structures d'accompagnement digne de ce nom et qui permettent effectivement l'insertion. Sur notre territoire, on a quand même un certain nombre de dispositifs qui facilitent l'insertion. Mais ceci étant dit, je suis tout à fait disposé à en discuter avec vous pour voir effectivement la possibilité ou pas d'intégrer dans le plan municipal de santé en fonction des forces en présence sur notre territoire sur l'accompagnement des personnes et des chômeurs. Je n'ai pas de réponse catégorique sur cette question-là.*

Ralph LEJAMTEL : *Une précision concernant la question sur les urgences, M. BASTIAN a répondu mais la précision c'est que la fonction du centre de santé c'est par exemple si des personnes qui n'ont pas de médecin traitant passent par les urgences, les urgences puissent de manière plus prioritaire les orienter vers le centre de santé. Toutes les personnes qui passent par les urgences n'ont pas vocation à passer par le centre de santé. En revanche, les personnes qui passent par les urgences et qui n'ont pas de médecin traitant elles ont plutôt vocation à être réorientées vers le centre de santé. Juste une remarque complémentaire sur la dynamique du plan municipal de santé, on parle des trois dispositifs maisons de santé pluri professionnelle, pôle de santé libéral ambulatoire et centre de santé. Dans la mesure, où dans le centre de santé, la ville est représentée dans la société coopérative. On voit bien que les politiques de prévention la cohérence du plan municipal de santé elle pourra être proposée au niveau de la société coopérative et là sur certains dispositifs comme la périnatalité et la parentalité. Un certain nombre de choses pourront être mises en œuvre et on voit bien par rapport à ce fonctionnement qui va se mettre en œuvre que le lien entre le centre de santé et la collectivité est fort. En revanche, pour ce qui concerne la maison de santé pluri professionnelle et le pôle de santé libéral de Chantereyne, c'est un lien qui est à construire de manière à ce que ces deux lieux d'exercices coordonnés puissent également poursuivre leurs objectifs de prévention et que leur efficacité n'en soit que meilleure. Mais il y a un autre élément dont je voulais parler, c'est que certes il y a trois lieux d'exercices coordonnés mais il ne faut pas que ces lieux soient cloisonnés de manière définitive. Je veux dire par là les centres de santé peuvent tout à fait mettre en place des antennes sur la ville de Cherbourg-en-Cotentin et la ville de Cherbourg-en-Cotentin a fait des acquisitions foncières. Et puis ensuite au fur et à mesure, où les années passent, où les médecins s'installent où les projets se mettent en œuvre il ne faut rien s'interdire. Je pense que ce sont trois outils qui ont leur cohérence et leur autonomie. Mais il faut tenter de les mettre le plus possible en cohérence avec ce plan municipal de santé dans leur pratique professionnelle.*

Le conseil municipal prend acte.

63 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET LE CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN MUNICIPAL DE SANTE

Rapporteur : Frédéric BASTIAN

La commune de Cherbourg-en-Cotentin a opté pour la création d'un service santé au sein de sa direction générale en charge du développement social et de la promotion de la santé. Ce dernier a notamment en charge l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan municipal de santé.

Le Centre Hospitalier Public du Cotentin (CHPC) a inscrit dans son Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens l'objectif de formalisation d'un processus d'orientation vers les programmes d'éducation thérapeutique du patient existants, et d'intégration dans une démarche plus globale de prévention et d'éducation en santé, notamment en lien avec les partenaires institutionnels présents sur le territoire.

La présente convention a ainsi pour objet de formaliser les relations la commune et le CHPC afin de contribuer au projet d'établissement du CHPC d'une part et d'autre part de soutenir les objectifs du plan municipal de santé.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention

Le conseil municipal adopte.

18h00 Votants : **130**

Pour : **126** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

64 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET L'AGENCE REGIONALE DE SANTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN MUNICIPAL DE SANTE

Rapporteur : Frédéric BASTIAN

La commune de Cherbourg-en-Cotentin a opté pour la création d'un service de santé au sein de sa direction générale en charge du développement social et de la promotion de la santé. Ce dernier a notamment en charge l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan municipal de santé.

La présente convention d'une durée de 3 ans a pour objet de définir les modalités de coordination des actions de santé menées par les différents partenaires institutionnels et associatifs présents sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin, notamment la démarche Atelier Santé Ville dans le cadre du plan municipal de santé.

Elle prévoit le versement d'une subvention annuelle de 22 000 € et l'octroi d'une subvention pour l'appui aux actions menées sur Cherbourg-en-Cotentin qui s'élève à 13 800 € pour 2019 €.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que l'avenant.

Le conseil municipal adopte.

18h01 Votants : **130**

Pour : **129** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

65 – PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE (PASS) EXTERNALISEE. PROLONGATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT. AVENANT N° 2

Rapporteur : Frédéric BASTIAN

Une convention de partenariat avait été signée le 29 janvier 2015 entre la commune de Cherbourg-Octeville, le CCAS, le centre hospitalier public du Cotentin et la fondation Bon Sauveur dans le cadre de la mise en œuvre d'une permanence d'accès aux soins de santé externalisée propice à l'accessibilité des personnes les plus marginalisées en centre-ville.

Cette convention avait été conclue jusqu'en décembre 2018 puis renouvelée par avenant n° 1 le 20 mars 2019. Les changements prévus dans le local, avec l'arrivée du Conseil Départemental pour des permanences de la PMI et pour la continuité du service aux plus démunis, il est proposé au conseil municipal de prolonger la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2019 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 2.

Le conseil municipal adopte.

18h02 Votants : **130**

Pour : **127** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

66 – PORT DE PLAISANCE. REMISES DE REDEVANCES DE STATIONNEMENT

Rapporteur : Michel LOUISET

***Benoît ARRIVE** : Puisqu'on va parler de plaisance et aussi de sport. Je voulais vous féliciter en votre nom à tous et à toutes. Mais je pense qu'on va pouvoir l'applaudir en espérant qu'il nous entende je voulais vous parler d'Alexis Loiseau l'enfant du pays. Vous le connaissez aussi bien que moi il vient de terminer cinquième de la Solitaire du Figaro. Et je pense que ça mérite les applaudissements du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin. Et on essaiera avec Michel à la rentrée d'organiser peut être une petite cérémonie avec Alexis formé localement, vous le savez, pour le saluer lui dire tout notre fierté.*

***Michel LOUISET** : Et il court sous la marque de la Normandie. Il court sur le bateau qui a été acheté par la Région Normandie pour participer à ce Figaro.*

Sollicité fin avril par des intervenants lors de l'escale de l'Hermione, ainsi que par une association oeuvrant sur un projet à vocation sociale et médicale, le port de plaisance Chantereyne propose d'accorder une remise de redevances de stationnement à l'occasion des manifestations suivantes :

1 – Escale de l'Hermione

Plusieurs vieux gréements ont stationné quelques nuits au port de l'Epi ou à Port Chantereyne dans le cadre de leur participation au dispositif nautique entourant l'escale de l'Hermione pour un coût de stationnement de 190,75 €. De plus, l'unité littorale des affaires maritimes de la Manche a mis à disposition un de ses navires pour participer au dispositif de sécurité nautique pour un coût de stationnement de 46,20 €

2 – Expédition maritime de l'association « Matelots de la Vie »

Chaque été, l'association « Matelots de la Vie » organise des expéditions maritimes pour des enfants de 12-17 ans guéris ou en rémission de pathologies lourdes, à bord du voilier « Fleur de Lampaul ». Cette expédition fera une escale à Cherbourg du 12 au 14 juillet pour un coût de stationnement de 68,50 €.

Vu la nécessité de faciliter l'accueil des navires participant au dispositif événementiel autour de l'escale de l'Hermione, et étant donné la vocation sociale et médicale portée par le projet associatif « Matelots de la Vie », le conseil municipal est invité à accorder la gratuité des redevances portuaires :

- aux navires ayant stationné dans le cadre de l'escale de l'Hermione pour un montant de 236,95 €
- au voilier « Fleur de Lampaul » dans le cadre de son escale à Cherbourg pour un montant de 68,60 €

***Benoît ARRIVE** : Je ne vais pas revenir sur l'escale de L'Hermione, cela a été une fabuleuse aventure, une fabuleuse réussite à plus de 100 000 personnes. On aura l'occasion d'en reparler avec aussi des gens qui sont venus de loin c'était pour nous extrêmement intéressant, c'est aussi pour ça qu'on souhaite monter et développer ce type d'opération. J'en profite pour saluer Geneviève GOSSELIN-FLEURY qui a piloté l'opération avec la SPL puisque c'était une organisation SPL et puis un financement. Cherbourg-en-Cotentin, agglomération et Département. Je vous le dis plus de 100 000 personnes, des gens qui découvrent la ville, on continuera je l'espère dans les années qui viennent à monter des opérations importantes avec un bateau en cœur de ville et on a vu aussi tout le succès puisque Michel parlait d'exonération, je voulais vous dire que j'ai demandé à Michel de travailler avec le port PNA et l'ensemble des acteurs pour qu'on essaye de faire mettre plus de bateaux ou encore les vieux gréements dans le centre-ville puisqu'il y en a encore trop qui vont au quai de France pour plus de facilité, donc je pense qu'on reviendra vers vous pour vous proposer un soutien pour que les bateaux qui sont au quai de France soient plutôt incités à aller au maximum dans le cœur de ville puisque cela met de l'animation. Les vieux gréements, les très beaux bateaux participent à l'image de la ville et à chaque fois cela connaît un vrai succès comme on l'a vu avec L'Hermione et comme on l'a vu l'année dernière aussi avec le galion espagnol qui avait connu un vrai succès.*

Le conseil municipal adopte.

22h20 Votants : **123**

Pour : **119** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

67 – MATERIEL INFORMATIQUE DECLASSE. DON AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Martine FATOME

Cette question a été retirée de l'ordre du jour par Monsieur le Maire en début de séance.

68 – DEMANDE DE REUNION A HUIS CLOS. DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Benoît ARRIVE

En vertu des dispositions de l'article L.2121-18 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider qu'une séance ne sera pas publique et qu'il siègera à huis clos.

Ainsi, à la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, du recours à huis clos.

Le conseil municipal est invité à autoriser la poursuite de la séance à huis clos.

Le conseil municipal adopte.

22h21 Votants : **123**

Pour : **122** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

69 – REMISE GRACIEUSE DE SOMME A PAYER

Rapporteur : Annick GODEFROY

Le conseil municipal adopte.

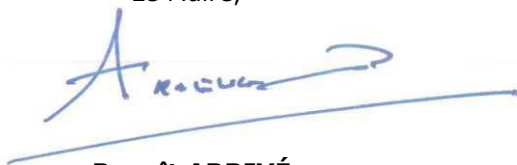
22h24 Votants : **123**

Pour : **119** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire BAUDIN

Séance levée à 22h30

Le Maire,



Benoît ARRIVÉ